

*Rien ne justifie la torture.*

---

# RAPPORT ANNUEL 2016

Organisation Mondiale  
Contre la Torture  
(OMCT)

*« Un État qui torture n'a pas confiance en lui. Un État qui torture va mal.  
Et comme c'est parfois le cas en psychiatrie, il arrive que les malades l'ignorent.  
Il faut alors des médecins. Alors, il faut l'OMCT. »*

~ François Longchamp, Président du Conseil d'État de la République et Canton de Genève,  
s'exprimant à l'Assemblée générale de l'OMCT, novembre 2016.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE _____	4
LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL _____	5
2016 EN QUELQUES CHIFFRES _____	7
ASSISTANCE AUX VICTIMES _____	8
DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME _____	12
PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA TORTURE _____	21
RÉSEAU SOS-TORTURE _____	26
COMBATTRE LA TORTURE EN TUNISIE _____	31
CONVENTION CONTRE LA TORTURE _____	37
NOS DONATEURS _____	42
APERÇU FINANCIER 2016 _____	43
GOUVERNANCE _____	44
ÉQUIPE _____	45
CONTACTS _____	46

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



**Hina Jilani,**  
Présidente

## Une réponse locale et mondiale

Je suis honorée de m'adresser à vous pour la première fois dans un rapport annuel de l'OMCT, depuis mon élection à la présidence de l'organisation en novembre 2016.

Bien que je sois nouvelle dans cette fonction, l'OMCT et sa cause ne sont de loin pas nouvelles pour moi. Je connais et affectionne

le travail de cette organisation depuis de nombreuses années. J'ai toujours pu compter sur son soutien et l'estimer en tant que militante et avocate au Pakistan et dans mon rôle comme Rapporteur spécial de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme.

En tant qu'avocate pour les droits de l'Homme au Pakistan, je ne sais que trop bien combien mettre au jour la torture et l'impunité peut être difficile et dangereux. Nombre d'entre nous défient de puissantes institutions et intérêts, ou font face à des discriminations et des stéréotypes profondément enracinés en investiguant sur des cas de torture. Le fait d'être parfois perçu comme n'étant pas en phase avec l'opinion publique, comme étant antipatriotique ou pire encore, peut être un lourd prix à payer pour nombre d'entre nous. Nombre d'entre nous sont aussi la cible d'extrémismes violents à cause des valeurs que nous protégeons. Pour autant, les gouvernements nous font souvent paraître comme naïfs dans la manière dont on appréhende ces menaces. Il est primordial d'avoir quelqu'un de fiable vers qui nous pouvons nous tourner. L'OMCT nous permet de continuer notre lutte.

La torture est bien plus présente que beaucoup ne le pensent. Elle est bien cachée, enveloppée dans le secret et les victimes sont souvent effrayées ou ont honte d'en parler. Il est souvent frappant pour moi de constater à quel point de tels actes peuvent faire l'objet de complaisance et à quel point certains ne comprennent pas les blessures profondes que cela inflige à nos sociétés.

Dans ma région, comme dans beaucoup d'autres, être envoyé en « détention judiciaire » équivaut souvent à être envoyé à la torture. C'est une réalité. Pourtant, rarement les autorités agissent pour protéger. Et protester face à cette situation ne rencontre que de l'ignorance et de la complaisance. Nous devons remettre ceci en question.

La torture est au cœur de nombreux maux dont nos sociétés souffrent. Elle se nourrit de la discrimination et de l'exclusion, comme elle les nourrit. Tant que les citoyens ordinaires ne peuvent pas faire confiance à l'État, il est peu probable qu'ils estiment les institutions étatiques ou démocratiques. Là où la torture est tolérée il n'y a pas d'État de droit, ni pour les citoyens ordinaires ni, au final, pour les affaires. Je n'ai pas vu un conflit dans le monde où la torture ne prospère pas. Cela exacerbe en fin de compte les tensions et augmente souvent la sympathie pour des causes radicales.

Je viens d'un pays qui a vu énormément de violence liée au terrorisme. L'idée que la torture puisse résoudre de tels problèmes n'a rien à voir avec la réalité. Nous ne devons pas autoriser les terroristes à se cacher derrière des idéologies. Il est de loin préférable de suivre l'État de droit pour faire apparaître les actes terroristes pour ce qu'ils sont vraiment – des meurtres impitoyables. Au final, n'est-il pas mieux de contrer toutes celles et ceux qui veulent que nous croyions en un conflit de culture ou de religion avec la valeur qui est peut-être la plus universelle – la dignité humaine ?

Évidemment la torture n'est pas une nouveauté. Mais il y a aujourd'hui une menace qui porte plus largement sur le domaine des droits de l'Homme. Pour reprendre les mots du Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme à l'ouverture de la réunion pour notre 30<sup>e</sup> anniversaire :

« Le mouvement pour les droits de l'Homme a accompli énormément ces 70 dernières années, mais cela signifie aussi que nous avons tellement plus à perdre et nous devons en être conscient. Et cela peut aller très vite. Toute la structure peut disparaître très vite ».

Le système universel des droits de l'Homme est peut-être imparfait mais il est fondamental, et il est accepté de manière consensuelle. Dans les rencontres avec des autorités ou avec des leaders d'opinion, je ressens une grande incertitude. J'en entends certains parler de trouver des terrains d'entente avec les pays qui violent les droits de l'Homme. Ignorer les droits de l'Homme au nom de l'intérêt national ou économique est exprimé sans hésitation. Un « mon pays d'abord » est souvent une manière de déguiser un « mon pays seulement ». C'est dangereux, pas innocent. De tels discours ont des conséquences, comprises par ceux qui espèrent un laissez passer pour garantir leur pouvoir par la répression, pour justifier leur discrimination, et pour mettre en œuvre leur cruauté, tout cela aux dépens de la dignité. Oui, l'OMCT est plus que jamais nécessaire.

Toutes les personnes présentes au 30<sup>e</sup> anniversaire l'année dernière ont pu ressentir autant l'urgence d'agir que l'énergie que le Réseau SOS-Torture de l'OMCT apporte pour contre-attaquer. Ce rapport du travail de l'OMCT en 2016 montre le grand impact qu'une organisation peut obtenir avec un petit groupe de personnel dévoué. Et cela permet de comprendre le grand potentiel si de tels petits groupes, travaillant ensemble, peuvent mobiliser un réseau mondial pour devenir un mouvement mondial. Non pas local contre mondial, mais local et mondial, uni !

**Hina Jilani**  
Présidente

# LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gerald Staberock,  
Secrétaire général

## Combattre le nouveau « normal » ! Le mouvement OMCT à ses 30 ans

« **Est-ce normal ?** », le titre de notre campagne sur les réseaux sociaux en Tunisie fournit le point d'interrogation qui pourrait décrire la majeure partie de cette année 2016. Notre réponse est : non.

Il n'est pas normal que la torture soit toujours pratiquée à travers le monde en dépit de toutes les interdictions légales et du fait que la plupart des États se sont fermement engagés à respecter la Convention contre la torture de l'ONU. Non, ce n'est pas normal qu'un président des États-Unis proclame publiquement que la torture « fonctionne parfaitement ». Mais ceci n'est qu'un indicateur de ce qui va venir. Non ce n'est pas normal que des pays comme la Turquie ou les Philippines – qui avaient été loués pour leurs efforts de prévention de la torture cette dernière décennie – soient en train de s'éloigner des droits de l'Homme ou que d'autres pays en Europe de l'Est se soient tournés vers la déconstruction de l'État de droit.

Les idées populistes se propagent, construisant des alliances dangereuses avec des États autoritaires. Ajouté à cela, un environnement toujours plus répressif pour les organisations anti-torture à travers le monde, dans lequel elles sont présentées comme hostiles à l'État, « poursuivant les intérêts occidentaux » avec des « fonds occidentaux ». Tout cela dans un monde avec de réelles menaces terroristes et des discours sur la sécurité nationale qui fragilisent les avancées dans le combat contre la torture, et un climat – dans le débat sur la migration à travers l'Europe – qui change la manière dont les gouvernements européens et les sociétés voient les droits de l'Homme. Non – 2016 n'a pas été une année normale.

« **Un appel à l'action** ». Ceci est au-delà d'un appel à l'action. La complaisance ne serait pas normale. Ni pour l'OMCT ni pour ses membres. Évidemment nous ne devrions pas omettre les aspects positifs. Un bon nombre de pays ont malgré tout avancé dans leurs réformes. Ce rapport annuel illustre un nombre important de victoires et nous allons faire tout ce que nous pouvons pour saisir et provoquer d'autres opportunités similaires.

Notre campagne en Tunisie, que nous avons mentionnée plus haut, est l'un des nouveaux moyens que l'OMCT a développé pour contrer le changement de discours face à des menaces réelles tel que le terrorisme et pour montrer le vrai visage de la torture. En Tunisie, cela nous a permis de faire apparaître le contraste qui existe entre le discours – souvent générique – cherchant à justifier la torture, avec les vrais témoignages de victimes – souvent très éloignés de tous liens terroristes. Fait intéressant, de tels témoignages montrent comment les abus de la police alimentent la rancœur envers les institutions démocratiques, contribuant – pas uniquement en Tunisie – à un terreau fertile pour l'extrémisme.

**Combattre « le nouveau normal »**. Pour l'OMCT, 2016 était aussi sa 30<sup>e</sup> année anniversaire. Nous avons pris ce moment comme une opportunité, autant pour regarder en arrière avec fierté que pour ajuster l'héritage de l'organisation aux réalités d'aujourd'hui, afin de permettre à notre réseau de se renforcer.

Sur ces 30 dernières années, des personnes dans beaucoup de pays ont vu leur vie s'améliorer, leur dignité restaurée, en même temps que des lois et des politiques ont été changées, et de manière générale à l'échelle mondiale, les personnes sont mieux protégées contre la torture. Mais ces avancées doivent aussi être défendues. L'OMCT est aujourd'hui un acteur mondial pas seulement dans la protection contre la torture mais aussi dans la protection directe des défenseurs des droits de l'Homme menacés – elle a uni ses forces en 2016 avec 11 organisations pour protéger les défenseurs contre des menaces sur leur vie, contre l'incarcération, l'arrestation ou le harcèlement.

Mais le meilleur atout de l'OMCT est qu'elle n'agit pas seule. Ses fondateurs l'ont créée en tant que réseau de la société civile, convaincus que le changement sur le long terme n'interviendra que si les acteurs autour du monde sont habilités à agir contre la torture – unis dans un mouvement plus large – le Réseau SOS-Torture. Ces trois dernières années, l'OMCT est passée par un processus consultatif pour redéfinir, avec notre réseau, comment nous pouvons répondre de manière globale à un changement de climat sur les droits de l'Homme. Le résultat est une stratégie prospective mettant l'accent sur notre réseau – sur le soutien collectif, l'action collective, et l'impact collectif.

Aujourd'hui, plus unis que jamais, nous allons continuer à remettre en cause l'idée que la torture puisse être normale, soutenir les victimes ensemble et défier l'impunité ensemble. Nous allons maintenir certains de nos programmes couronnés de succès comme ceux sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme, des enfants et des femmes et s'assurer que les standards internationaux soient mis en œuvre dans les pays. Et nous allons vous demander de nous rejoindre, de nous soutenir, d'agir avec nous.

Rejoignez-nous pendant que nous lançons en 2017 de nouvelles initiatives axées sur notre réseau : pour pallier au manque de protection des migrants face à la torture, pour protéger les plus vulnérables, les peuples indigènes, les femmes, les enfants et pour s'engager de nouvelles manières dans un débat sur la sécurité qui devrait toujours se faire dans le respect fondamental de l'interdiction absolue de la torture.

C'est d'une force collective dont nous avons besoin pour contrer les courants nuisibles et pour regagner l'espace dans la lutte contre la torture. C'est le moment de nous mobiliser, pas timidement mais directement, franchement et en tant que réseau. Nous ne pouvons pas gagner des débats où nous sommes sur la défensive et nous devons remettre en avant un agenda positif. Notre devise, acceptée en substance par plus de 160 États, résonne à travers les années... Nulle circonstance ne justifie la torture.

## Il est temps de dire merci !

Je profite de cette opportunité pour exprimer mes profonds remerciements à tous celles et ceux qui ont contribué au travail de l'OMCT durant l'année 2016 !

Une organisation n'est pas une coquille vide. Elle a une identité et une âme grâce aux personnes qui y évoluent tous les jours. Beaucoup de choses que nous accomplissons ne sont possibles que grâce au fait que des victimes, des défenseurs sur le terrain, et d'autres personnes à travers le monde font confiance à l'OMCT et à celles et ceux qui y travaillent. C'est leur engagement, leur empathie pour les victimes, et leur infatigable solidarité qui compte quand nos membres ou partenaires sont menacés. Je suis incroyablement reconnaissant envers nos équipes de Genève, Bruxelles et Tunis, y compris de nombreux stagiaires, qui nous ont aidés, ont appris avec nous, et ont créé avec nous. La pression est souvent élevée étant donné que des partenaires et défenseurs ont souvent besoin de réactions immédiates et urgentes. Quand on regarde la quantité et la qualité du travail que nous avons effectué, je dois dire : chapeau et merci !

2016 était une année anniversaire et nous ne pouvons qu'apprécier que nos fondateurs aient fondé l'OMCT comme ils l'ont fait. Nous voulons saluer tous celles et ceux qui ont contribué durant ces 30 dernières années, notamment Eric Sottas qui a marqué l'organisation comme personne d'autre, mais aussi tous ses fondateurs, anciens présidents, personnel, et vous toutes et tous qui nous avez soutenu tout au long de notre parcours. L'OMCT a été, est et restera toujours votre OMCT !

Nos accomplissements sont seulement possibles grâce à celles et ceux qui sont au front, au sein de notre Réseau SOS-Torture. Comme Leyla Yunus l'a dit dans la campagne vidéo de l'OMCT le 10 décembre, un exemple représentatif de beaucoup de nos partenaires : « ce n'est pas un travail – c'est ma vie ».

Notre Assemblée générale en 2016 a apporté des changements à notre Conseil exécutif. Des remerciements particuliers à Yves Berthelot, qui va continuer à servir l'OMCT mais dont la présidence s'est terminée après 8 années riches en événements. J'ai toujours pu compter sur son soutien quand c'était nécessaire. Il a mené le navire à bon port, même dans des moments difficiles, et a été prêt à tout moment à aider personnellement des membres menacés. Merci Yves !

Je remercie personnellement Pierre Galand et les membres du Conseil Exécutif de l'OMCT Europe. Merci à Pierre pour son leadership, son soutien et son amitié, l'OMCT a aujourd'hui une solide place à Bruxelles et l'utilise comme un pilier de plus en plus important dans son travail.

Je voudrais remercier d'autres amis, en particulier : Christine Sayegh et nos conseillers spéciaux Eliane Babel-Guérin et Dominique Brustlein-Bobst. Je remercie aussi Shakeel Mozzafar qui a fait des efforts supplémentaires pour se joindre à notre réunion anniversaire et sa femme, Joan Holmes, pour sa confiance. Et bien sûr nous remercions également nos donateurs, sans qui nous n'existerions pas. Dans des moments de crises des droits de l'Homme, les organisations ont besoin d'amis. Dans la communauté des donateurs aussi. Plusieurs d'entre vous ont été de bons conseils pour nous apporter de nouvelles idées. Nous nous réjouissons de votre aide pour les mettre en place ensemble.

Un dernier point mais non des moindres, je voudrais remercier celles et ceux qui ont fait de notre 30<sup>e</sup> anniversaire un événement si mémorable. Christiane Hessel qui nous a rappelé en mots puissants, combien il est important aujourd'hui, aussi en Europe, de se lever pour la dignité humaine. Un remerciement très spécial à la Ville de Genève qui a gracieusement accueilli notre commémoration au Palais Eynard. Nos chaleureux remerciements à Noémie Kocher et Anne Richard pour leur soutien, leur engagement à notre cause et pour nous avoir aidé à faire de cette célébration un événement mémorable. Et à Louisy Joseph, dont la voix a servi comme signal afin d'inviter la nouvelle génération à rejoindre le mouvement mondial contre la torture, pour les 30 prochaines années. Elle nous a prouvé en définitive que les défenseurs anti-torture ne sont pas seulement des « humains » mais aussi des « danseurs » !

L'OMCT se réjouit de faire de 2017 un succès avec vous !

**Gerald Staberock**  
Secrétaire général

# 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

## Plaidoyer pour plus de **1 000** défenseurs des droits de l'Homme

L'OMCT a fourni un plaidoyer de protection pour 1101 défenseurs des droits de l'Homme, bénéficiant également à 100 ONG de 60 pays, assurant la relocalisation en sécurité des défenseurs, plaidant pour la fin de l'impunité et faisant pression pour des environnements légaux plus favorables aux défenseurs des droits de l'Homme et leur inestimable contribution à la société.

## **33** Missions de terrain

L'OMCT, dans le cadre de ses différents programmes, a conduit un total de 33 missions dans 20 pays : Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Cambodge, Équateur, Guatemala, Honduras, Côte d'Ivoire, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Mexique, Maroc, Oman, Pakistan, Philippines, Tunisie, Turquie et les Émirats arabes unis. Les missions de terrain permettent des observations de procès, du travail d'établissement des faits, des formations, des rencontres avec les autorités locales et des visites de prisons, tout en renforçant les relations avec des membres du réseau et des partenaires.

## Un filet de sécurité pour **70** victimes de torture

À travers son programme mondial d'assistance aux victimes et son travail dans deux centres en Tunisie, l'OMCT a fourni une assistance légale, médicale et sociale, cruciale et directe, à 70 victimes de torture et à leur famille, souvent fournie lorsqu'aucune autre assistance n'était disponible.

## Des membres de **35** pays rassemblés à Genève pour l'Assemblée générale quadriennale.

Pour fêter son 30<sup>e</sup> anniversaire, l'OMCT a invité les membres de son réseau autour du développement d'un agenda et d'outils communs pour mieux combattre la torture. La célébration a eu lieu durant notre Assemblée générale, en novembre 2016.

## **54** visites de surveillance aux enfants en détention

La torture se déroule en secret. L'accès de la société civile aux lieux de détention pour mineurs est un facteur clé dans la protection des enfants privés de leur liberté. En 2016, l'OMCT, en collaboration avec ses partenaires, a conduit 54 visites de surveillance et a encouragé les autorités nationales à améliorer les conditions de détention pour enfants.

## Les ONG soumettent **16** rapports au CAT

Chaque année, le Comité contre la torture des Nations Unies (CAT) examine ce que les États ont fait pour combattre la torture et les mauvais traitements. Il s'appuie sur toutes les informations publiques disponibles incluant les rapports des gouvernements et les rapports dits « alternatifs », soigneusement documentés et compilés par les ONG locales et internationales. Ces derniers sont des outils essentiels pour assurer que les experts du Comité aient accès aux informations que beaucoup d'États veulent cacher. Grâce au travail décisif de l'OMCT pour promouvoir, soutenir et coordonner la participation de la société civile au CAT, en 2016 les ONG ont soumis des rapports alternatifs pour 16 des 18 pays examinés durant les 57<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> sessions.

## Plus de **100** recommandations faisant autorité du CAT

Surpassant de loin les précédentes évaluations de l'impact des organisations de la société civile (OSC) sur les rapports du CAT aux États, en 2016, près de 50 % de toutes les recommandations des ONG partenaires que nous avons soumises ont été reflétées dans les Observations du CAT aux pays, dont beaucoup contenaient de sérieuses remises en question au sujet de la torture. Cela montre que les organisations de la société civile ont un impact grandissant sur les rapports rendus par le CAT, en émettant de meilleures recommandations pour des changements de politiques aux États examinés par le Comité, et ce faisant permettant un suivi plus précis par la société civile.

# ASSISTANCE D'URGENCE AUX VICTIMES

## LA SITUATION

*“Les victimes viennent de tous les horizons : hommes, femmes, et – ce qui est particulièrement insoutenable – un nombre croissant d’enfants. Elles sont issues de peuples indigènes et de minorités ; ce sont des défenseurs des droits de l’Homme, des opposants politiques et des journalistes, des migrants, des handicapés, des lesbiennes, gays, bisexuels, trans ou intersexe, ou simplement des habitants de certains voisinages. Choisies au hasard ou ciblées et pourchassées, elles subissent la torture. Le contexte est souvent si secret qu’il est difficile d’estimer le nombre exact de victimes de torture dans le monde. Mais avec la multiplication des conflits dans bien des parties du monde, avec des millions de personnes qui fuient la violence et la privation dans l’espoir d’une vie meilleure, de nombreux rapports font état de tortures et mauvais traitements en hausse, dans des contextes de plus en plus complexes.”*

~ Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, s'exprimant face au Réseau SOS-Torture lors du forum-anniversaire des 30 ans de l'OMCT (novembre 2016).

Ces paroles reflètent une sombre réalité du 21<sup>e</sup> siècle, car des personnes subissent quotidiennement la torture quelque part dans le monde. Leur détresse et leurs besoins, rarement pris en compte, ouvrent la porte à de nouvelles tortures et abus, alimentant une culture d’impunité, endémique dans beaucoup de pays où nous travaillons. Pire encore, le manque de reconnaissance des besoins des victimes perpétue le traumatisme chez ces dernières.

## NOTRE ACTION

### Assistance juridique, médicale ou sociale directe pour les victimes de torture ou de mauvais traitements

Le Fonds OMCT d’assistance d’urgence représente un filet de sécurité unique en son genre pour les victimes de torture. Il offre un secours d’urgence ciblé lorsqu’aucun soutien de ce type n’existe, n’est accessible ou ne peut être apporté directement par un de nos membres pour des raisons de sécurité. L’assistance est toujours conçue sur mesure pour répondre aux besoins des victimes et inclut les aspects suivants :

- **Juridique** : accès à un avocat, intervention en faveur d’une victime ou collecte de preuves de torture, via notamment des examens médicaux utilisables devant les tribunaux.
- **Social** : accès à des services de base, moyens de subsistance, mesures de sécurité, dans les cas les plus graves relocalisation temporaire en un lieu plus sûr si la vie d’une victime est menacée.
- **Médical** : assistance directe pour un traitement d’urgence lorsque celui-ci est inabordable ou inaccessible, facilitation de la prise en charge de traitement à plus long terme.

### Comment fonctionne le Fonds ?

- Nous travaillons par le biais d’organisations locales, pour vérifier les cas de torture, garantir un traitement transparent, et pour assurer un suivi après le traitement.
- Nous venons en aide aux familles de victimes et créons des groupes de soutien autour d’elles.
- Nous écoutons les victimes et soumettons leurs cas directement aux États.
- Nous aidons les victimes à se rétablir et, avec elles, cherchons à obtenir justice et réparation.

Grâce à notre réseau de confiance d’organisations partenaires sur le terrain, l’OMCT peut atteindre des victimes partout dans le monde, en quelques jours, voire quelques heures, garantissant un accès rapide à des recours efficaces et ainsi débiter le long chemin vers la réhabilitation pour le mal subi. Malgré nos moyens modestes, notre assistance, fournie uniquement dans l’urgence, atteint en moyenne entre CHF 500 et CHF 2500. Grâce à cette assistance, nous avons vu le désespoir se transformer en espoir, de profondes souffrances soulagées, des familles reprendre pied et la justice être saisie.



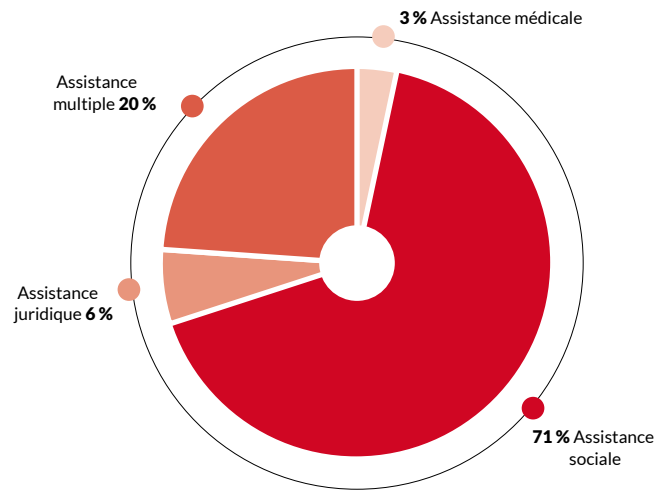
# NOTRE ASSISTANCE EN 2016

En 2016, l'OMCT a fourni une assistance juridique, médicale et/ou sociale dans 35 cas et apporté un soutien à 141 victimes directes ou indirectes, notamment au Pakistan, au Maroc, en Tunisie, en Libye, en Ouganda, en Espagne et en Turquie.

Deux centres d'assistance aux victimes en Tunisie nous ont permis de soutenir encore 36 autres victimes de torture (voir centres SANAD). L'OMCT a également soutenu des partenaires qui offrent une assistance aux victimes se trouvant dans des circonstances particulièrement difficiles. Ces derniers peuvent ainsi atteindre des victimes qui n'ont accès à aucune forme de soutien, notamment dans la Fédération de Russie, en Inde, au Bangladesh ou au Burundi.

De nombreuses autres victimes ont appelé l'OMCT à l'aide au cours de l'année, mais en raison d'un manque de moyens, notre organisation a été forcée de suspendre le programme, qui n'a pu reprendre que vers la fin de l'année 2016. En 2015, l'OMCT avait assisté 155 victimes.

Type d'assistance octroyée en 2016



# HISTOIRE VÉCUE

## Côte à côte jusqu'à la fin : une histoire vécue au Pakistan

*“Le 13 janvier, le corps frêle de Liaqat a atteint ses limites... Il a succombé à ses blessures internes. Khurram, tellement torturé qu'il tient à peine debout désormais, nous a raconté que la nuit où son père est mort, la police l'avait suspendu à une corde la tête en bas et frappé aveuglément.”*

~ Témoignage du frère de la victime, à propos de la torture infligée par la police à son frère et à son neveu (2012).

En janvier 2016, Khurram Masih était âgé de 20 ans quand des officiers de police l'ont placé en détention. Étudiant, il conduisait un rickshaw durant son temps libre pour aider à nourrir sa famille modeste. Son père, Liaqat Masih, un chrétien, était chauffeur pour la famille de M. Raza Hameed, du Gujranwala, fils de S. A. Hameed, politicien pakistanais influent du parti PTI. Sa mère s'occupait de Khurram et de ses trois frères et sœurs. Suite à une allégation de vol d'argent liquide et de bijoux en or dans la maison de son employeur, le père de Khurram a été arrêté sans qu'aucune preuve ne le relie à ce vol. Sa famille pense qu'il s'agissait d'une tentative d'extorquer de l'argent à la famille pour remplacer l'or volé, M. Hameed n'étant pas assuré.

Le père de Khurram a plusieurs fois été torturé par la police sur une période de deux mois, y compris en présence de ses employeurs, qui cherchaient à extorquer des aveux. Comme il refusait d'avouer le crime, la police a mis son fils, Khurram, en détention, sans aucun chef d'accusation non plus. Khurram et son père ont été torturés ensemble, sous les yeux l'un de l'autre. Les policiers ont tellement écartelé les jambes de Khurram qu'il est presque devenu invalide au niveau de ses muscles et de ses ligaments. Son père a refusé d'avouer. Ils les ont torturés avec des baguettes et des bâtons, les ont frappés, giflés et roués de coups. Ils les ont empêchés de dormir. Ils ont suspendu le père et le fils à une charpente du toit, les bras derrière le dos. Cette position cause une douleur insoutenable après quelques secondes à peine. Liaqat Masih est mort des suites de ces tortures, à côté de son fils. Khurram a survécu mais a été grièvement blessé. Il ne pouvait plus marcher ni s'asseoir normalement.

Une organisation des droits de l'Homme pakistanaise, [Human Friends Organisation](#) (HFO), a contacté l'OMCT pour obtenir de l'aide en faveur de Khurram en février 2016. L'OMCT a fourni le soutien nécessaire, et HFO a organisé le traitement médical de Khurram, notamment pour les radiographies, la thérapie, les médicaments et une assistance psychosociale pour qu'il reprenne le chemin de la guérison. L'OMCT a ensuite fourni une assistance pour couvrir les besoins de base de la famille pendant les premiers mois, tout en continuant à soutenir son rétablissement, sachant que ce serait désormais à lui de subvenir aux besoins de la famille.

À ce jour, personne n'a été interrogé ou arrêté dans le cadre de l'affaire. Khurram a pu se rétablir, et recommence peu à peu à travailler. L'OMCT et HFO poursuivent leur collaboration pour demander justice en faveur de Khurram et de son père. La plainte contre les auteurs est actuellement en attente d'examen par la Cour de Gujranwala.

## Rendre hommage aux survivants de la torture

Les victimes de torture ne sont pas des victimes comme les autres. Elles doivent lutter pour leur rétablissement et doivent continuer à se battre pour éviter de nouvelles atteintes, car elles sont souvent témoins des crimes d'autrui. Leur position est particulièrement compliquée lorsque ces crimes ont été commis sur ordre ou avec le consentement d'un État. Un arsenal d'outils de répression peut être utilisé contre elles, incluant les campagnes de diffamation, la surveillance et le harcèlement judiciaire, visant ainsi à éliminer tout risque pour la réputation ou à anéantir des opposants qui remettent en question l'autorité.

La torture laisse des traces, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Quand la torture s'arrête, les traces, elles, subsistent. Elles vous suivent partout où vous allez, à jamais. Pire encore, la plupart des gens qui ne l'ont pas vécue ne peuvent même pas imaginer à quel point cela est grave ou ce que cela peut représenter. Les maris ne veulent pas entendre dire que leurs épouses ont été violées ; les mères ne supportent pas l'idée que leurs enfants subissent pareille souffrance ; les enfants ne veulent pas que leurs parents dénoncent leurs tortionnaires, s'ils sont connus, de peur que les représailles soient fatales ; les agents publics non corrompus ne croient pas que leurs collègues puissent atteindre un tel niveau de cruauté derrière les portes closes, et ainsi de suite.

Les récits des victimes sont dès lors passés sous silence et les survivants subissent une persécution permanente, ont un accès limité à une assistance médicale ou psychologique et ne sont pas soutenus pour recueillir des preuves ou obtenir réparation. Cet isolement complet s'ajoute encore à la torture subie. L'OMCT reconnaît les lacunes législatives à l'échelle nationale et mondiale et, étant en contact direct avec des survivants, comprend leurs besoins. C'est pourquoi, chaque année, le 26 juin – Journée internationale de soutien aux victimes de torture –, l'OMCT rend hommage à ces hommes et ces femmes exceptionnels qui, dans le monde entier, sont debout, et n'ont pas permis que la torture ne les brise.

Grâce aux partenaires du Réseau SOS-Torture, l'OMCT a créé une campagne globale de sensibilisation en soutien aux victimes de torture montrant que la torture peut frapper n'importe qui, n'importe où, n'importe quand. Sous le hashtag #HumansAgainstTorture ou HAT, elle visait à sortir la torture de son caractère « exceptionnel » en montrant ses nombreux visages, afin de renforcer l'alliance de toutes les nations, toutes les organisations et personnes de tous horizons, âges et sexe, contre des pratiques qui sont plus courantes qu'on ne pourrait



le penser. L'empathie est le premier pas vers la compréhension et la protection des victimes. Le message est que n'importe qui peut être victime de torture à un moment ou un autre. Le second message, préventif, est que cela doit cesser. La campagne invitait les participants sur les réseaux sociaux à se mettre à la place des survivants et à leur offrir une protection en mettant un chapeau – selon l'acronyme anglais du slogan de campagne (HAT). Pour la première fois, l'OMCT a créé un [microsite web pour la campagne](#). Pour la diffuser sur Facebook, Instagram ou Twitter, les participants étaient invités à se photographier avec un chapeau, à prendre position contre la torture et/ou à donner de l'argent en faveur du Fonds de l'OMCT, en utilisant le hashtag. Le projet a vu le jour grâce à l'implication remarquable de l'ambassadrice de bonne volonté de l'OMCT [Noémie Kocher](#) et de [Sheba Arinaitwe Brun](#), Miss Ouganda 2002 – toutes deux apparaissant dans les vidéos de la campagne –, du photographe Benoit Brun, du vidéaste Grégory Maillot et de l'équipe de l'agence numérique WIDE, qui ont donné de leur temps pour permettre à cette campagne de voir le jour.

Parallèlement à cet activisme en ligne, la campagne a démarré à Genève avec la projection de [Voyage en Barbarie](#), film documentaire de [Cécile Allegra](#) sur le calvaire de réfugiés érythréens en route pour une vie meilleure, torturés par des trafiquants d'êtres humains dans le désert du Sinaï, qui demandent des rançons à leur famille. Le film, qui a remporté le Prix de l'OMCT lors du [Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains](#) (FIFDH) en 2016, était suivi d'un débat en partenariat avec le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, sur le thème brûlant de la torture le long des routes migratoires, l'une des thématiques de travail actuelle de l'OMCT et de son réseau. Le débat était animé par Michel Cerutti, correspondant pour la RTS et TV5MONDE.

# DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

## CONTEXTE

En 2014, l'OMCT a documenté 9 assassinats de défenseurs des droits de l'Homme (DDH) à travers le monde, en 2015, 26, et en 2016, 30. En observant le nombre d'attaques et d'assassinats de défenseurs, il est clair que la situation empire. En 2014 et 2015, l'OMCT a fourni une assistance directe à 27 défenseurs et ONG encourant un grave danger ; en 2016, nous en avons aidé 39, qui, en raison de leur travail, voyaient des menaces peser sur leur vie, leur liberté et leur sécurité. En prenant en compte l'assistance que nous leur avons apportée, nous voyons que la situation aurait pu être bien pire. Les assassinats et les attaques ne sont cependant qu'un indicateur parmi d'autres et cela ne reflète qu'une partie de nos efforts pour protéger les défenseurs.



*"Au Mexique, lorsque vous dites que vous défendez les droits de l'Homme, les gens vous imaginent comme un-e défenseur-e des criminels, que vous êtes contre les mesures de sécurité."*

Olga Guzman Vergara, Directrice du plaidoyer, Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, Mexique; Photo © point-of-views.ch

Partout dans le monde, des défenseurs des droits de l'Homme risquent leur vie pour défendre nos droits fondamentaux politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels. Parfois, ils permettent des changements positifs pour les droits de l'Homme, d'autres fois, ils combattent des changements négatifs. Ils sont des porte-paroles, montent au front pour ceux qui n'osent ou ne peuvent pas parler, ou qui ne sont pas assez nombreux pour être entendus. Ce faisant, ils deviennent souvent, avec leurs collègues et familles, des cibles privilégiées des autorités et des acteurs non-étatiques qui ont recours aux détentions arbitraires, à la torture, aux disparitions forcées, voire même aux exécutions sommaires ou aux meurtres pour les museler. Pourquoi est-il essentiel de les protéger ? Car si les femmes et les hommes qui défendent les droits de l'Homme sur le terrain ne sont pas en sécurité, si leur travail est entravé ou si leur organisation est menacée, attaquée ou fermée, cela signifie que la protection contre la torture ne peut plus être assurée.

Ces dernières années, le climat de travail des DDH s'est considérablement dégradé dans le monde. Les menaces se sont multipliées, les fausses accusations, les contraintes juridiques et les attaques directes ont augmenté. Un nombre croissant de pays a introduit des mesures répressives pour restreindre l'exercice du droit à la liberté d'association (notamment le droit d'accéder au financement), la liberté d'expression et de réunion pacifique. Ces restrictions enfreignent des normes universellement reconnues en matière de droits de l'Homme et nuisent à la société civile, sans compter qu'elles entravent l'aide aux victimes et la quête de justice. Cette évolution du climat ambiant menace l'existence même d'une société civile démocratique fondée sur l'État de droit.

## NOTRE ACTION

Chaque attaque visant un défenseur des droits de l'Homme est une attaque contre l'ensemble des droits humains. Contre nos droits. Contre vos droits. L'OMCT lutte pour que la voix des DDH ne soit pas réduite au silence. Car sans elle, les victimes le sont aussi. Le programme de l'OMCT en faveur des défenseurs des droits de l'Homme a vu le jour au début des années 1990. En 1997, nous avons uni nos forces avec la [FIDH](#) pour créer l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Puis en 2015, l'OMCT s'est jointe à 12 autres organisations internationales ou régionales de protection des défenseurs pour fonder [ProtectDefenders.EU](#), le plus vaste mécanisme mondial de protection et d'assistance pour les DDH. À l'heure actuelle, l'OMCT demeure une ONG de référence dans le soutien et la protection des défenseurs.

Au fil des ans, nous avons protégé des centaines de DDH. Nous avons également renforcé les systèmes institutionnels de protection des défenseurs au niveau local, régional et international. Aujourd'hui, de par ses projets communs au sein de l'Observatoire, l'OMCT est un des rares acteurs globaux dans la protection des défenseurs et gère un système d'alerte mondial unique en son genre.

L'OMCT soutient les défenseurs grâce à une stratégie de protection globale, comprenant des éléments d'alerte précoce, de prévention, de plaidoyer, de coordination conjointe, de surveillance et d'assistance directe. Nous gérons un mécanisme d'alerte international qui traite environ 300 cas par an. Chaque année, nous offrons protection et assistance d'urgence (matérielle, sociale et juridique) en faveur de centaines de défenseurs et d'ONG dans plus de 50 pays. Nous effectuons des missions pour surveiller les menaces, plaider pour la protection des DDH, apporter un soutien, observer des procès et augmenter la visibilité des défenseurs menacés. Nous mobilisons et incitons les mécanismes internationaux et régionaux à mener des actions urgentes pour la protection des défenseurs. Enfin, nous formons les DDH pour qu'ils développent des stratégies de protection et puissent poursuivre leur travail malgré les crises et l'instabilité croissante.

### Soutien direct à des défenseurs et organisations menacés

En 2016, l'OMCT a fourni un **soutien matériel et d'urgence à 33 défenseurs menacés** de 14 pays – aidant dans certains cas leur famille ou leur ONG – ainsi qu'un collectif de communautés rurales. Le soutien consiste souvent à assurer aux défenseurs leur sécurité physique et numérique, leur relocalisation temporaire dans l'urgence ou une assistance médicale ou juridique. Sur les 33 cas, deux illustrent bien notre action :

- En 2016, l'OMCT a octroyé une assistance financière pour améliorer la sécurité du directeur et des bureaux d'une ONG LGBTI au Honduras, victimes de menaces de mort, harcèlement verbal et physique, violences, mauvais traitements et surveillance constante.
- L'OMCT a également octroyé une subvention à une défenseuse des droits de l'Homme, travaillant au Pakistan dans une des régions les plus radicalisées du pays, pour permettre sa relocalisation dans un site plus sûr du pays, sa vie étant menacée en raison de son travail. *"Merci mille fois à l'OMCT de m'avoir soutenue dans la situation critique que j'ai vécue à cause de mon travail et parce que je parle pour celles et ceux qui n'ont pas de voix dans la société tribale".*

L'OMCT a de plus fourni un **soutien financier à cinq ONG ou réseaux d'ONG locaux** dans quatre pays pour leur permettre de poursuivre leurs activités essentielles pour les droits de l'Homme dans un climat particulièrement hostile ou instable.



Rosemarie Trajano, Secrétaire générale, Philippine Alliance of Human Rights Advocates, Philippines; Photo © point-of-views.ch



# HISTOIRES ET IMPACT

Chacun des 300 cas dans lesquels nous sommes intervenus a une histoire, des besoins et nécessite un effort individuel intense pour dénoncer des abus, maintenir la pression, mobiliser le soutien de cercles d'influence et, si besoin, porter les cas en justice pour que les auteurs soient poursuivis. Nos appels, nos alertes, mais aussi notre plaidoyer en coulisses auprès des cercles d'influence nous valent une grande estime auprès des défenseurs de par le monde. L'OMCT et l'Observatoire sont une source fiable pour les ambassadeurs des droits de l'Homme, les mécanismes de protection universels ou régionaux et les médias qui relaient régulièrement les informations diffusées par notre système d'alerte.

En une année d'engagement en faveur des défenseurs des droits de l'Homme, certaines histoires s'achèvent par une victoire. Dans la plupart des cas, les défenseurs considèrent que leur situation s'est améliorée. Même s'il est parfois difficile de démontrer son impact, le travail de l'OMCT permet de mobiliser le soutien nécessaire pour faire pencher la balance en faveur de la protection des défenseurs en général, et souvent d'atténuer ou d'arrêter toute répression à leur encontre.

Mais, en dépit de tous les efforts que nous déployons, il y a aussi des histoires qui finissent mal. Nous en présentons ici quelques-unes.



photo : [www.bertacaceres.org](http://www.bertacaceres.org)

## Quand la défense des droits de l'Homme se paie au prix fort

Au Honduras, les DDH font quotidiennement face aux meurtres, aux menaces et à la criminalisation de leurs activités en raison de leur travail en faveur des droits de l'Homme. Entre mai et décembre 2016, 16 défenseurs ont ainsi été tués, faisant à ce jour du Honduras l'un des pays les plus dangereux au monde pour les DDH. Dans la plupart des cas, les auteurs des attaques ne sont pas punis. Durant toute l'année 2016, l'OMCT a mené un travail de sensibilisation et d'incitation à l'action, y compris auprès de l'UE et de l'ONU, pour réagir face à la violence marquée contre les défenseurs au Honduras. En plus des interventions urgentes régulières et du plaidoyer qui les accompagne, nous avons mené une mission d'établissement des faits au Honduras en avril 2016, en mettant l'accent sur les défenseurs du droit à la terre et des droits des LGBTI. Notre rapport de mission met en lumière le degré de violence visant les DDH, l'abus de la législation pénale à leur encontre, l'impunité des auteurs, l'absence de protection et une militarisation croissante du pays.

Le 3 mars 2016, Mme Berta Isabel Cáceres Flores, cofondatrice et coordinatrice du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), a été assassinée dans sa maison dans la ville de La Esperanza. Berta Cáceres a passé sa vie à défendre les droits territoriaux et culturels des peuples indigènes, du peuple Garífuna et des paysans. Elle a notamment défendu les droits du peuple indigène Lenca à récupérer sa terre ancestrale et a combattu la construction du barrage hydroélectrique Agua Zarca par la société DESA (Desarrollos Energeticos SA). Reconnu sur le plan national, son travail lui a valu de prestigieuses récompenses. Pourtant, un an après son assassinat, des questions subsistent. En juin 2017, les institutions internationales à l'origine du financement du barrage Agua Zarca ont finalement annoncé qu'elles se retiraient du projet. On ne peut toutefois que regretter que cette décision n'intervienne qu'après l'assassinat de Berta et l'émoi qu'il a suscité dans le monde entier.

## Kenya : des officiers de police inculpés pour le meurtre d'un avocat

En juin 2016, Willie Kimani, avocat des droits de l'Homme spécialisé dans la représentation des personnes défavorisées victimes de la brutalité policière, a été enlevé, torturé puis tué en même temps qu'un client et leur chauffeur de taxi. La police a d'abord nié toute responsabilité dans le meurtre, mais l'affaire a soulevé un tel tollé au niveau national et international contre l'usage excessif de la force par la police et l'impunité généralisée qui règne au Kenya, qu'en juillet 2016, quatre officiers de police ont été arrêtés suite à ces assassinats. Leur procès s'est ouvert en novembre 2016 et est toujours en cours ([voir](#) l'intervention de l'OMCT). L'assassinat de défenseurs des droits de l'Homme, comme dans cette affaire, n'est que la pointe de l'iceberg et a motivé notre mission de haut niveau en octobre 2016, qui a collecté des informations sur la situation des défenseurs en partenariat avec des organisations locales, membres du réseau de l'OMCT. La mission a impliqué la société civile et de hauts fonctionnaires gouvernementaux. Ses conclusions ont été largement relayées dans les médias locaux et reprises par des acteurs internationaux, tels que l'UE, dans leurs échanges avec l'Etat ([voir](#) le communiqué de presse de l'OMCT).



## Acquittement et libération de défenseurs au Guatemala

Entre février et juin 2016, trois DDH du Nord Huehuetenango ont été arrêtés et placés en détention pour de faux motifs, notamment coercition, menaces, incitation au crime, obstruction à la justice, enlèvement et autres. Ils ont ainsi rejoint deux autres défenseurs des droits de l'Homme, en détention depuis près d'un an pour des motifs similaires. La plupart de ces chefs d'accusation seraient probablement rejetés dans un tribunal indépendant. Pour garantir leur droit à un procès équitable, au mois de juillet, l'OMCT a effectué une mission afin d'observer leur procès. Leur cas est emblématique de la « criminalisation » des activités des DDH défendant les territoires et les ressources naturelles de leurs communautés dans le Nord Huehuetenango et combattant certains projets de développement impopulaires.

Après 13 jours de procès, Juan Francisco Pedro, Adalberto Villatoro, Arturo Juan Pablo, Hermit Lopez, Mynor Lopez, Domingo Baltazar et Rigoberto Juarez ont été acquittés et libérés. Le soutien apporté par UDEFEGUA, membre de notre réseau, a été crucial pour garantir l'efficacité de l'OMCT sur le terrain. Les défenseurs au Guatemala croient fermement que l'attention internationale suscitée par l'affaire est la principale raison de l'issue positive de ce procès très sensible ([voir](#) l'intervention de l'OMCT).



# PRINCIPAUX ACCOMPLISSEMENTS - 2016

## Sensibilisation et protection

- 398 interventions urgentes (appels urgents, lettres ouvertes, communiqués de presse) en faveur de 1101 DDH et 100 ONG dans 60 pays.
- Six missions internationales d'établissement des faits, de plaidoyer et de solidarité : Équateur, Guatemala, Honduras (deux missions : ici et ici), Kenya et Kirghizistan.
- 18 missions d'observation judiciaire dans 12 affaires concernant 52 DDH au Bahreïn, Cambodge, Guatemala, Honduras, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Oman, Maroc, en Tunisie, en Turquie et aux Émirats arabes unis.
- Campagne conjointe « Stand 4 Human Rights Defenders » menée par le Human Rights and Democracy Network (HRDN), dont l'OMCT est membre.
- Collaboration dans le cadre du Mémorial des DDH, lancé en novembre 2016 par une coalition de 22 ONG conduite par Front Line Defenders pour rendre hommage aux vies et au travail des défenseurs assassinés.
- Campagne « The Heroes of Human Rights », rendant hommage à 10 DDH combattant la torture pour commémorer le 10 décembre, Journée des droits de l'Homme.

## Développement des capacités des défenseurs

En 2016, l'OMCT a organisé trois formations avec des partenaires locaux au Guatemala, en Russie et au Zimbabwe, atteignant 68 DDH dans huit pays, afin d'améliorer la sécurité des défenseurs, d'affiner leurs stratégies de plaidoyer, de créer un réseau fort et d'approfondir leur expertise dans des domaines clés des droits de l'Homme.

## Mobilisation des organisations intergouvernementales des droits de l'Homme

- Conseil des droits de l'Homme de l'ONU : 9 événements conjoints sur le thème des défenseurs en Thaïlande, au Burundi, en Asie, dans la Corne de l'Afrique, au Yémen, au Mexique, au Bahreïn, dans la région du Golfe ; un événement sur le travail des DDH dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels ; une déclaration, et soutien au plaidoyer pour 9 défenseurs et leurs proches en Malaisie et au Mexique.
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (CDESC) : 1 événement public conjoint sur les DDH défendant les droits économiques, sociaux et culturels au Honduras dans le cadre de la 58<sup>e</sup> session.

- Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) : 2 interventions orales et écrites soulignant la situation des DDH en Afrique.
- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (COE) : 1 événement sur l'espace dévolu à la société civile en Azerbaïdjan et en Russie.
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) : participation à un atelier d'experts sur les DDH ; 1 événement sur la criminalisation des DDH dans les pays post-soviétiques lors de la réunion HDIM.
- Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) : 1 audience sur les DDH au Honduras.
- Union européenne (UE) : participation au Forum des OSC de l'UE en mars ; soutien au plaidoyer en faveur de 8 DDH et leurs proches au Bangladesh et au Mexique ; briefings au Parlement européen/aux missions « DROI » sur le Mexique et le Guatemala.
- 12 soumissions/plaintes quasi-judiciaires devant les mécanismes de protection universels et régionaux portant sur 81 personnes à risque dans 11 pays, incitant à agir dans les affaires cruciales.
- Organisation de 2 « rencontres inter-mécanismes » à Strasbourg et Bruxelles réunissant des organismes intergouvernementaux chargés de la protection des DDH.

## Rapport régionaux et par pays

- Criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme dans le contexte de projets industriels : un phénomène régional en Amérique latine (février 2016, en espagnol)
- Kirghizistan, à la croisée des chemins : resserrer ou desserrer l'étau autour des défenseurs des droits de l'Homme (juin 2016, en anglais)
- Détentions arbitraires et illégales, criminalisation : une politique d'État visant à empêcher la défense des droits de l'Homme au Mexique (septembre 2016, en anglais)
- Honduras, criminalisation dans le Bas-Aguán : une demi-justice (septembre 2016, en espagnol)
- Honduras : Les défenseurs des droits de l'Homme entre le marteau et l'enclume (décembre 2016, en anglais)



## Un engagement à unir les forces pour une meilleure protection : ProtectDefenders.EU

Ces dernières années, le mouvement des droits de l'Homme a connu un essor sans précédent, s'est professionnalisé et modernisé. Dans le même temps, dans de nombreux pays, la promotion et la défense des droits fondamentaux ont de plus en plus été perçues comme une menace et de multiples obstacles viennent entraver les efforts des défenseurs des droits de l'Homme (DDH). La répression menée à leur encontre peut prendre différentes formes : renforcement de la bureaucratie, cadre légal restrictif et campagnes de diffamation allant jusqu'au harcèlement judiciaire, l'arrestation arbitraire, la détention, la torture, voire jusqu'aux disparitions forcées et aux exécutions.

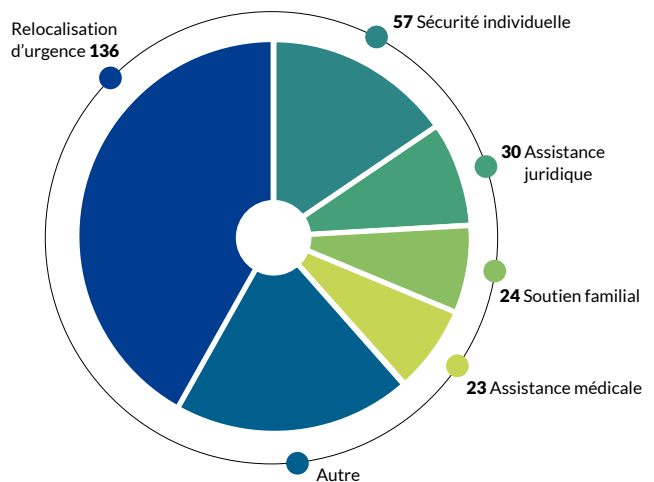
Depuis plus de 20 ans, l'OMCT est l'une des principales ONG protégeant les défenseurs. Tandis que la répression contre eux se diversifie et se complexifie, l'OMCT, conjointement avec 11 autres ONG, ont décidé de fonder [ProtectDefenders.EU](http://ProtectDefenders.EU), le mécanisme de l'Union européenne en faveur des défenseurs des droits de l'Homme encourant un grave danger. Il est mis en œuvre par un collectif de 12 ONG internationales et régionales actives dans la protection des DDH. Outre un soutien plus direct pour un grand nombre de défenseurs, ce mécanisme leur offre un nouveau niveau de protection leur permettant de mettre en commun leurs ressources et leur savoir, d'étendre leur couverture, de renforcer la coordination entre eux et enfin, d'obtenir une protection plus complète et plus efficace pour les défenseurs les plus menacés. L'OMCT, seul membre suisse dans ce consortium, est l'un des quatre membres du comité directeur qu'elle a présidé au premier semestre 2016. ProtectDefenders.EU offre une aide immédiate et directe ainsi qu'une protection pour les défenseurs, notamment par leur mise en sécurité et leur relocalisation temporaire (vers des villes refuges). C'est une occasion unique de joindre nos forces à celles d'autres organisations pour que les ressources à disposition puissent être utilisées de manière optimale. Grâce à ce mécanisme, nous pouvons mieux atteindre celles et ceux qui en ont besoin, souvent dans des zones rurales et aider les défenseurs dans les pays où ils sont le plus menacés. Cela engage également l'UE à assumer un rôle de protection plus conséquent dans des affaires impliquant les 12 organisations, permettant dès lors un soutien politique important.

## Réalisations pendant la première année de soutien :

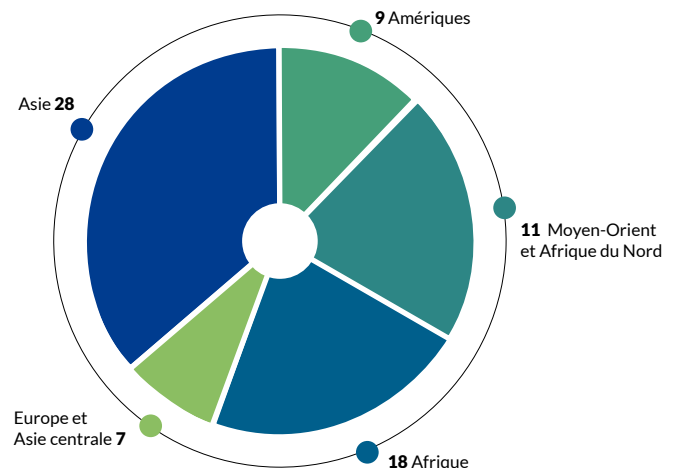
- **331** aides financières d'urgence fournies à des défenseurs menacés dans 64 pays.
- **36** aides financières accordées pour soutenir et promouvoir les activités d'ONG locales en faveur des droits de l'Homme.
- **149** défenseurs menacés temporairement relocalisés dans le monde entier.
- **Plus de 1'600** défenseurs formés pour mieux gérer les questions de sécurité auxquelles ils sont confrontés en raison de leur travail.

De plus amples informations sont disponibles sur [www.ProtectDefenders.eu](http://www.ProtectDefenders.eu)

## 338 subventions d'urgence allouées ; plus de 825'000 €



## Région d'origine des personnes relocalisées



## L'exemple du Burundi : Ne pas permettre que l'État réduise les défenseurs au silence.

**Situation : Depuis 2015, le Burundi connaît des graves escalades de violence. Beaucoup estiment que le pays est au seuil d'un génocide. Pourtant, l'attention internationale se porte rarement sur la crise qui y sévit.**

Pierre Nkurunziza, Président du Burundi, a déclaré en avril 2015 qu'il briguerait un troisième mandat, même si la Constitution du Burundi limite leur nombre à deux. Sa déclaration a été suivie d'une escalade de répressions politiques et de violences, y compris la pratique courante de la torture, des disparitions, des exécutions extra-judiciaires, des arrestations arbitraires et des persécutions. L'OMCT et de nombreux défenseurs considèrent que le pays est plongé dans une grave crise des droits fondamentaux et si rien n'est fait, dans une crise humanitaire.

Dans ce contexte de crise, des défenseurs des droits de l'Homme du Burundi, qui ont dénoncé des violations ou ont cherché à aider des victimes, subissent une campagne d'intimidation sans merci, de harcèlement, d'agressions physiques, d'arrestations sur la base de faux chefs d'accusation et dans des cas particulièrement préoccupants, l'on constate des disparitions forcées. Certaines ONG ont même été déclarées hors-la-loi et la plupart des avocats renommés défendant les droits de l'Homme ont été radiés. De nombreux défenseurs ont fui le Burundi et subissent des intimidations dans leur pays d'accueil. Il est aujourd'hui impossible de mener un travail pertinent pour les droits de l'Homme au Burundi, en particulier sur le thème de la torture ou pour protéger les rares défenseurs restés au pays.

## Une réponse innovante :

La relocalisation en lieu sûr d'un défenseur peut sauver des vies ; c'est un aspect important de notre travail en tant qu'organisation de protection au sein de ProtectDefenders.EU. Toutefois, ce n'est pas là notre but principal. Notre travail consiste à garantir que les États ne réduisent pas au silence les voix des victimes et des défenseurs en situation critique, pour prévenir des exactions encore plus graves. En 2016, dans le cadre de ProtectDefenders.EU, l'OMCT a soutenu la création de [SOS-Torture Burundi](#) au Rwanda. Ce réseau a été développé par des DDH du Burundi qui ont fui leur pays en raison des menaces qu'ils subissaient à cause de leur engagement pour les droits de l'Homme. L'OMCT est intervenue à de nombreuses reprises en leur nom sur des cas de torture et leur transfert en lieu sûr a pu se faire avec le soutien de l'OMCT et de ProtectDefenders.EU.

L'OMCT a travaillé avec ces défenseurs en exil afin qu'ils développent une stratégie leur permettant de poursuivre leurs activités. Nous avons fourni un soutien initial à la nouvelle entité, pour garantir que l'information sur la torture et les disparitions forcées parvienne tout de même à la communauté nationale et internationale. Nous les avons également aidés pour qu'ils puissent offrir une assistance aux victimes. À travers cette activité innovante, nos partenaires poursuivent, malgré l'exil, leur surveillance et le travail de sensibilisation sur les graves violations des droits de l'Homme au Burundi (actes de torture, violence, arrestations arbitraires, disparitions forcées et exécutions extrajudiciaires, entre autres). Ils peuvent protéger des victimes et leur apporter un soutien crucial, notamment en portant leur cas devant la Cour pénale internationale. L'OMCT collabore avec ses partenaires pour lutter contre l'impunité des auteurs.

L'exemple du Burundi montre qu'il est nécessaire d'agir rapidement, en solidarité avec des partenaires, pour que le travail en faveur des droits de l'Homme se poursuive même en temps de crise, pour prévenir les violations et poser les fondations pour qu'à terme, les auteurs soient poursuivis.

Ce n'est là qu'un des nombreux exemples de la manière dont notre aide, permet la poursuite du travail essentiel des défenseurs des droits de l'Homme, de la lutte contre de graves violations des droits fondamentaux et du combat contre l'impunité. Notre participation à ProtectDefenders.EU nous permet d'accomplir davantage, grâce au travail conjoint effectué avec d'autres organisations.

# HISTOIRES ET IMPACT

## **Des défenseurs cambodgiens à la veille d'une libération suite à une décision déterminante de l'ONU**



Début 2016, l'Association cambodgienne des droits de l'Homme et du développement (ADHOC) a fourni des conseils et une assistance en matière de droits fondamentaux à une femme accusée à tort d'avoir soudoyé un témoin. Cette accusation a valu à Ny Sokha, Yi Soksan, Nay Vanda et Lim Mony, quatre membres du personnel d'ADHOC, ainsi qu'à l'ancien cadre d'ADHOC, Ny Chakrya, appelés « #FreeThe5KH », d'être arrêtés et détenus sur la base de fausses accusations de corruption et de complicité de corruption d'un témoin. En juin 2016, l'Observatoire et nos partenaires cambodgiens, le Centre cambodgien des droits de l'Homme (CCHR) et la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LICADHO), ont effectué une soumission auprès du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. Suite à cela, l'ONU a déclaré dans une décision historique que la détention de ces défenseurs était arbitraire et a appelé les autorités cambodgiennes à les libérer immédiatement. Cette décision est importante car c'est la première fois que ce groupe de travail de l'ONU fait référence aux DDH comme étant un groupe « protégé », bénéficiant à ce titre d'une protection égale de la loi en vertu de l'article 26 du Pacte international des droits civils et politiques ([voir](#) l'intervention de l'OMCT).

## **Libération du journaliste Mahmudur Rahman après plus de 3 ans de prison au Bangladesh**

Le 24 novembre 2016, le journaliste Mahmudur Rahman a finalement été libéré sous caution après 1322 jours de détention arbitraire. Rédacteur en chef par intérim du Daily Amar Desh, quotidien national du Bangladesh, M. Rahman a été arrêté le 11 avril 2013, après une descente de police qui a vu la fermeture des bureaux du Daily Amar Desh, et son inculpation pour sédition. Mis en cause dans 74 affaires différentes pour des raisons politiques au cours des trois dernières années, M. Rahman s'est vu accorder plusieurs fois la libération sous caution par les tribunaux, mais au moment de la remise en liberté, la police présentait systématiquement de nouvelles charges contre lui pour le maintenir en prison. Le 3 novembre 2016, la Division d'appel de la Cour suprême a finalement admis la libération sous caution de M. Rahman dans la dernière affaire introduite contre lui, même si les autorités judiciaires et policières ont mis trois semaines pour le libérer. Malgré sa libération sous caution, M. Rahman risque toujours des poursuites pour les 74 affaires pénales en cours, considérées par le plupart des observateurs comme fabriquées de toutes pièces pour des motifs politiques ([voir](#) l'intervention de l'OMCT).



## Neuf mois en prison – pour rien

En réalité, pas pour rien, mais pour s'être opposé à la déforestation illégale près de son foyer. En novembre 2015, Ildefonso Zamora Baldomero, indigène Tlahuica de San Juan de Atzingo, au Mexique, a été arrêté arbitrairement (sans motif ni mandat d'arrêt) à son bureau par une quinzaine de policiers. Frappé violemment, puis détenu sans audience préliminaire, il a passé neuf mois dans ce qu'il appelle un « inferno » – le centre de prévention et de réadaptation sociale de Tenancingo. Auparavant, il avait déjà subi des menaces pour sa lutte pour la protection de l'environnement, dont l'une d'elles avait été mise à exécution : son fils, tué en 2007. Contrairement à Ildefonso lui-même, les principaux auteurs de l'assassinat de son fils n'ont jamais été arrêtés ou inculpés. En août 2016, suite à un intense plaidoyer, notamment de l'OMCT, pour attirer l'attention publique sur cette affaire au niveau national et international, Ildefonso a été acquitté, puis libéré après qu'un tribunal ait considéré qu'il n'y avait aucune preuve justifiant sa détention ([lire](#) l'intervention de l'OMCT).



## Rejet d'une loi anti-ONG par le Parlement du Kirghizistan

L'OMCT n'apporte pas uniquement son secours en cas de menaces contre des défenseurs, elle reconnaît également l'importance de mobiliser un soutien (à travers l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme) contre les législations qui empêchent les organisations des droits de l'Homme locales d'agir, ou qui créent un climat de répression contre le travail en faveur des droits humains sur le terrain. Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté une dégradation à de nombreux égards. Dans certains cas, notre réaction s'est révélée insuffisante, dans d'autres, l'OMCT a pu éviter les pires changements. Parfois même, nous avons été en mesure de prévenir l'adoption de législations menaçant le travail de défense des droits de l'Homme.

Un bon exemple est la démarche attendue de longue date par le Parlement du Kirghizistan qui, le 12 mai 2016, a finalement rejeté en troisième lecture une loi ciblant les ONG, la loi sur les organisations étrangères à but non-lucratif, élaborée en se conformant à la tristement célèbre loi russe sur les « agents étrangers » ([lire](#) l'intervention de l'OMCT). Cette victoire montre comment l'OMCT peut, dans un environnement qui se dégrade pour les défenseurs des droits de l'Homme et qui réduit leur marge de manœuvre légale, répondre efficacement pour les protéger et leur permettre ainsi de poursuivre leur travail.

# PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA TORTURE

*“Pendant une de mes visites, un autre garçon très maigre est entré et a regardé mon fils. J’ai demandé à mon fils : “Tu connais ce garçon ?” Il a dit : “Oui maman. Souvent, la nuit, quand j’étais suspendu dans la salle de bain, il faisait semblant d’aller aux toilettes et se mettait à quatre pattes en dessous de moi pour me soutenir, pour que j’aie moins mal aux bras.”*

~Témoignage d’une mère (2016) en Uruguay, à propos de la torture subie par son fils en 2012 pour avoir désobéi aux gardiens de la prison.

## CONTEXTE

**Les enfants en prison sont particulièrement vulnérables à la torture et aux mauvais traitements.** Dans de nombreux pays, emprisonnés dans des conditions inhumaines, des enfants subissent abus physiques et torture. Ils sont souvent incarcérés pour des délits mineurs, parfois sans aucun chef d’accusation.

Chez eux, les effets de la torture sont différents et souvent plus graves que chez l’adulte. Leur seuil de douleur est plus bas et ils sont plus vulnérables à la torture psychologique – avec sur le long terme des effets dévastateurs sur leur développement – et ne savent généralement pas qu’ils ont un droit à la justice et à des réparations. Les systèmes judiciaires n’étant pas adaptés à leurs besoins, ils risquent des traumatismes supplémentaires.

Les enfants privés de liberté (en état d’arrestation, en prison, dans des centres de détention administrative, etc.) sont donc à la fois *particulièrement vulnérables et affectés par la torture, et peu susceptibles de chercher réparation et encore moins d’obtenir justice* pour les terribles actes subis.

*“C’était comme un frigo et j’étais menotté. Je pensais que j’allais mourir. J’en fais encore des cauchemars.”*

~ Un enfant aux Philippines, en référence à son séjour en cellule de détention secrète (2016).

*“Si tu n’es pas d’accord de dormir sous le lit, tu dois dormir debout.”*

~ Un enfant au Bénin, en référence à ses conditions de détention dans une prison (2016).

## NOTRE ACTION

En 1993 déjà, l’OMCT a mis en place un programme destiné spécifiquement à protéger les enfants contre la torture, et a constamment perfectionné son approche pour soutenir cette cause souvent négligée. En effet, les organisations de défense des droits de l’enfant ne ciblent pas suffisamment la torture et celles qui combattent la torture n’intègrent pas suffisamment les enfants ([voir](#) la vidéo de Carolina Bárbara, coordinatrice des droits de l’enfant auprès de l’OMCT).

À l’OMCT, nous nous concentrons directement sur cette problématique. Nous surveillons des prisons et interrogeons des enfants détenus. Nous offrons aux jeunes victimes une assistance médicale, juridique, psychologique, ou parfois simplement un moyen de subsistance. Nous poursuivons les tortionnaires en justice et remportons des succès. Nous soutenons les lois qui renforcent les garde-fous et combattons celles qui les réduisent. Nous proposons des formations pour le personnel pénitentiaire, les avocats et les juges. Nous menons des projets sur le long terme dans certains des pays où la situation est la plus grave. Nous mettons au jour des prisons secrètes pour enfants. Nous faisons libérer des enfants contre lesquels aucune charge ou condamnation n’a été prononcée. Nous accueillons des groupes de soutien pour les enfants sortant de prison.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir. Et nous pourrions faire encore beaucoup plus. Au cours des 20 années écoulées depuis le lancement de cette initiative, l’OMCT a dénoncé, documenté et traité des centaines de cas d’enfants, victimes de torture et de mauvais traitements dans le monde entier. En 2016, nous avons contribué à des succès majeurs, ayant un impact direct sur des vies d’enfants.

## NOS IMPACTS

### **Découverte d'un centre de détention secret aux Philippines où les enfants sont systématiquement victimes d'abus.**

Au cours d'une mission en 2016, l'OMCT a eu connaissance de l'existence d'un centre de détention secret dans un commissariat. Située sous la surface du sol, une cellule a en effet servi à détenir illégalement des enfants en conflit avec la loi et d'autres auteurs de délits présumés, sans aucun contact extérieur et sans que les familles ou les proches n'en soient informés.

Interrogé dans un autre centre de détention pendant une mission, un enfant, se remémorant le temps passé dans ce lieu, a décrit avoir été placé en isolement dans l'obscurité complète, dans un espace de la taille d'un frigo, lourdement entravé par des barres d'acier, pendant que son père était torturé. Suite à l'intense plaidoyer de l'OMCT auprès de divers mécanismes de l'ONU, au cours de l'examen des Philippines par le Comité contre la torture (CAT) en avril-mai 2016, le Comité a spécifiquement abordé la question de la torture des enfants dans des sites de détention secrets, enjoignant les Philippines à « fermer immédiatement tous les "lieux secrets" de détention où des personnes, y compris des enfants, subissent la torture de manière régulière ».

### **Influencer des spécialistes de renom à travers des échanges entre pairs.**

En décembre, l'OMCT et son partenaire au Bénin (ESAM) ont organisé une table ronde avec des juges et des fonctionnaires de police et pénitentiaires afin d'aborder la question de la torture sur les enfants privés de liberté dans le pays. Beaucoup de policiers et gardiens de prison y ont, pour la première fois, rencontré des juges pour mineurs (une initiative découlant des recommandations de l'OMCT), discuté de la torture et étudié le sujet. L'objectif principal était de réduire la détention provisoire d'enfants qui dure souvent des années, sans perspective de jugement, pour qu'elle ne soit utilisée qu'en dernier recours. Un débat important a ainsi pris place. Suite à la réunion, un directeur de prison s'est exprimé :

*« Cet atelier m'a permis de comprendre le traitement subi par les enfants en conflit avec la loi, et les conséquences physiques et morales qui s'ensuivent. Cela nous permettra de prendre des mesures pour éviter qu'ils soient traités ainsi. Merci. »*

### **Mettre en lumière les mauvais traitements subis par des enfants palestiniens dans des prisons israéliennes.**

Israël est l'un des 163 Etats à avoir ratifié la Convention contre la torture. L'OMCT encourage le Comité contre la torture de l'ONU à promouvoir les campagnes et politiques condamnant la torture en Israël, comme nous le faisons aussi pour d'autres Etats. En 2016, sous l'égide de Defense for Children International - Palestine (DCIP), partenaire de longue date de l'OMCT, nous avons soumis un rapport alternatif conjoint à l'occasion de l'examen d'Israël par le Comité. Notre rapport a soulevé les points suivants : Recours par Israël à la détention administrative prolongée d'enfants ; torture et mauvais traitements infligés à des enfants palestiniens par des militaires et policiers et dans les prisons, notamment pour soutirer des aveux ; contrainte exercée sur des enfants palestiniens pour qu'ils signent des aveux et des documents en hébreu, une langue qu'ils ne comprennent pas ; et interrogatoires d'enfants menés en l'absence d'un avocat ou d'un membre de la famille. Le Comité a une nouvelle fois exprimé sa préoccupation dans le cadre de recommandations faites à Israël, critiquant le recours excessif à la force contre les Palestiniens et rappelant la nécessité de poursuivre les tortionnaires ([lire le rapport](#)).

### **Inculpations pour torture sur des enfants – défendre les acquis de 2015 en 2016.**

L'un des temps forts du travail de l'OMCT en 2015 fut les poursuites contre 26 fonctionnaires pour crime de torture sur des adolescents dans des centres de détention en Uruguay. Ce jugement, historique, est la toute première inculpation pour crime de torture contre des enfants en Uruguay. Malheureusement, en 2016, de nombreuses tentatives pour influencer ces poursuites pénales ont eu lieu et certaines ont fini par aboutir : pour 12 fonctionnaires, l'affaire a finalement été classée et 14 autres ont vu les chefs d'accusation à leur encontre ramenés de « torture » à « abus de pouvoir », ce qui implique une peine moindre. Mais la bataille n'est pas terminée. Nous avons fait appel et l'affaire sera à présent portée devant la Cour suprême, où nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que la Cour soit tenue au courant des tenants et aboutissants de l'affaire et de la situation des autres enfants privés de liberté en Uruguay. Si la démarche échoue, nous porterons l'affaire devant les mécanismes internationaux.

*“Briser l’inertie de décennies de dysfonctionnements, de générations d’adolescents détenus, de vies qui auraient pu prendre un autre cours n’est pas une chose facile. Ça l’est encore moins lorsque la situation semble recouverte d’un voile transparent et que nous faisons tous semblant de ne pas voir ce qui se passe derrière.”*

~ Gustavo, ancien éducateur en centre de détention pour mineurs, Uruguay.

## Surveillance de prisons et documentation de cas de torture sur des enfants

Le nombre total des enfants incarcérés dans le monde actuellement dépasse 1,1 million (estimation de l’UNICEF en 2009). Or, la grande majorité des cas de torture se déroulent dans des prisons, des commissariats ou des véhicules de police. L’OMCT sait ainsi que les visites de surveillance dans les prisons ouvrent des portes pour l’assistance aux victimes, la protection, l’investigation et la prévention. Nous soutenons et accompagnons nos partenaires qui combattent la torture dans des pays cibles afin de surveiller des centres de détention pour mineurs, proposer des activités éducatives et une assistance psychosociale, interroger des enfants sur leur situation et apporter une assistance juridique en cas d’abus.

- Philippines : soutien à 39 visites de surveillance effectuées par le CLRDC dans des centres de détention près de Manille et accompagnement de 4 de ces visites lors de missions ; documentation de 29 cas de torture et d’exécutions extrajudiciaires ; assistance directe fournie aux victimes dans 53 cas.
- Uruguay : soutien à 3 visites de surveillance de prisons effectuées par IELSUR, y compris dans un centre de détention pour femmes adultes.
- Bénin : soutien à 12 visites de surveillance effectuées par ESAM (Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Abomey-Calavi, Parakou and Natitingou) et présentation des résultats à des juges pour mineurs lors de 12 réunions pour aborder et dénoncer les cas de torture et mauvais traitements et exiger la libération d’enfants privés de liberté sans procès équitable.



Centre de détention  
aux Philippines



# PRINCIPAUX ACCOMPLISSEMENTS - 2016

## Missions et plaidoyer

> **Mission aux Philippines en préparation de l'examen par le CAT.** En mars 2016, l'OMCT a entrepris une mission aux Philippines en coordination avec le Children's Legal Rights and Development Center (CLRDC). La mission devait donner une impulsion et préparer l'examen des Philippines par le Comité contre la torture en avril 2016. Les buts étaient notamment de collecter des informations à jour pour un rapport alternatif au CAT ciblant la situation des enfants privés de liberté, de permettre à des enfants de participer au processus de rapport du CAT et de coordonner et planifier avec des ONG la soumission de rapports alternatifs à ce dernier. La mission a inclus plusieurs visites de centres de détention pour mineurs, des rencontres avec des autorités gouvernementales et des OSC, et une consultation avec des enfants qui avaient été privés de liberté.

> **Mission au Bénin et table ronde entre juges et personnel pénitentiaire.** En décembre, l'OMCT a entrepris une mission au Bénin afin de promouvoir la création d'un Mécanisme national de prévention (MNP) incluant spécifiquement la dimension des droits de l'enfant. La mission a également plaidé pour la clarification du nouveau Code pénal, en particulier pour inclure la définition de la torture prévue par la Convention contre la torture de l'ONU, et a effectué une visite de surveillance à la prison civile d'Abomey-Calavi suite à de nombreuses alertes qui nous étaient parvenues au sujet des conditions de détention. Au cours de la mission, l'OMCT et ESAM ont organisé une formation et une discussion interdisciplinaires avec des juges, des policiers et du personnel pénitentiaire sur les standards internationaux visant à protéger les enfants privés de liberté contre la torture et les mauvais traitements. La discussion a porté spécifiquement sur leurs responsabilités respectives dans la réduction du recours à la détention provisoire, à n'utiliser qu'en dernier recours, et sur le fait que les autorités doivent approuver et appliquer les procédures et les recommandations pour la détention, formulées par le Sous-comité de l'ONU pour la prévention de la torture suite à sa visite en 2016.

## Rapports et publications

> **Rapport sur les Philippines soumis au Comité de l'ONU contre la torture.** Début 2016, l'OMCT, en collaboration avec son partenaire local le CLRDC, a élaboré et soumis un rapport alternatif conjoint au CAT en préparation à l'examen des Philippines prévu lors de la 57<sup>e</sup> session du CAT (avril-mai 2016). Cette soumission s'est basée en grande partie sur le projet portant sur la protection des enfants privés de liberté contre la torture et les mauvais traitements, mis en place par l'OMCT et le CLRDC dans le pays ([voir](#) le rapport).

> **Prise de position sur l'âge minimum de la responsabilité pénale aux Philippines.** En 2016, l'OMCT a soutenu le CLRDC dans l'élaboration d'un rapport conjoint au comité chargé de la justice (Sous-Comité pour les réformes correctionnelles) de la Chambre des représentants des Philippines. L'analyse, étayée par les années d'expérience du CLRDC dans l'aide aux enfants privés de liberté aux Philippines, démontre de manière probante que l'âge minimum de la responsabilité pénale ne devrait pas être abaissé à 9 ans. Elle se prononce également pour la mise en œuvre intégrale de la loi sur la justice des mineurs.

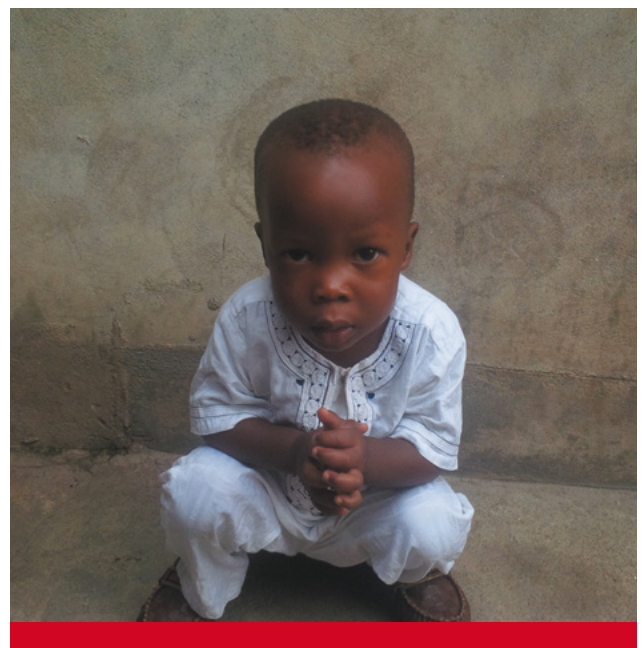


Photo : Osia ZANNOU



## Autres avancées majeures en 2016

> **Groupes de soutien pour les enfants et leur famille en Uruguay et aux Philippines.** En 2016, l'OMCT a poursuivi son action pour faire libérer des enfants de prison en Uruguay et aux Philippines et favoriser un soutien psychosocial et de groupe pour leurs familles, afin qu'elles puissent gérer au mieux la situation et aider les enfants sortant de détention. Un groupe de ce genre en Uruguay, en cours d'enregistrement comme OSC indépendante, bénéficie d'un soutien et de locaux grâce à un autre succès remporté par l'OMCT et son partenaire local IELSUR : la création d'une nouvelle institution, INISA, mandatée pour soutenir les familles d'enfants emprisonnés pour la première fois. Aux Philippines, l'OMCT et son partenaire local, le CLRDC, ont fourni assistance juridique et psychosociale dans 53 cas individuels d'enfants victimes d'abus, notamment le placement dans des foyers sûrs et une assistance psychosociale pour surmonter le traumatisme de la torture.

> **Accès des OSC au Comité des droits de l'enfant (CRC) lors de l'examen du Bénin.** Suite à un rapport au CRC en 2015, l'OMCT a donné accès à des OSC du Bénin pendant l'examen périodique du pays par le Comité en 2016, ce qui leur a permis d'exposer directement la situation aux experts présents. Apportant des preuves de première main provenant de visites dans les prisons et d'interviews d'enfants, l'OMCT et ESAM ont amené le Comité à conclure que le Bénin ne respectait pas la Convention contre la torture. La situation était particulièrement grave en raison de la détention continue d'enfants avec des adultes qui conduit fréquemment à des violences, y compris des abus sexuels à l'encontre des enfants ([lire](#) l'appel).

> **Brésil : 11 enfants tués lors d'émeutes dans des prisons – L'OMCT et GAJOP ont encouragé la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) à réagir.**

En octobre, 11 enfants ont été tués lors de deux émeutes dans des prisons de l'État du Pernambuco, dont une provoquée directement par des agents pénitentiaires pour alimenter la violence entre groupes de détenus. Des témoignages suggèrent qu'ils ont encouragé des coups portés avec des barres de fer. L'OMCT et son partenaire local GAJOP – qui avait émis une alerte suite à une visite deux semaines auparavant – ont réagi en lançant un appel urgent demandant notamment que des investigations approfondies et indépendantes soient menées, que les fonctionnaires responsables de tels abus soient poursuivis sans délai, que la protection et l'intégrité physique et psychologique des enfants privés de liberté au Pernambuco soit garantie et qu'une assistance médicale soit fournie aux victimes ([lire](#) l'appel urgent). Une semaine plus tard, la CIDH a repris notre intervention et a largement condamné ces violences. Elle a demandé qu'une enquête soit menée sur les décès et les tortionnaires, ainsi que sur toute autorité pouvant en être responsable ([lire](#) la réaction de la CIDH). L'OMCT et GAJOP maintiennent leur surveillance sur ces affaires.

# RÉSEAU SOS-TORTURE

## CONTEXTE

Pour un changement durable, les acteurs locaux doivent développer des compétences et être en sécurité dans le combat qu'ils mènent dans leur société. Ils sont les mieux placés pour aider et assister les victimes, documenter et rapporter la torture, inciter les autorités à s'engager dans des réformes ou mobiliser leur société pour la justice et pour un monde sans torture. C'est pourquoi le Réseau SOS-Torture est au cœur de l'OMCT.

Groupe discret lors de la création de l'OMCT, le réseau est aujourd'hui un mouvement mondial de plus de 200 membres. Il agit dans le monde entier, indépendamment de la région, de la culture ou de la religion. Engrangeant des victoires majeures dans la lutte contre la torture, il est devenu un puissant vecteur de changement.

Mais ce réseau mondial a besoin de soutien, pour réagir lorsque le mouvement se trouve face à des défis

Les membres demandent une action conjointe pour faire entendre leur plaidoyer, développer des capacités, un savoir-faire et l'accès à des pratiques innovantes en réseau. Ils ont besoin d'une voix régionale et internationale sur des thèmes les concernant, abordés dans des sphères inaccessibles. Les membres ont besoin de contrer les discours qui remettent en question les droits de l'Homme.

Des gouvernements restreignent la marge de manœuvre de nos membres d'agir, d'accéder à des ressources et les répriment quand ils s'expriment. Des discours agressifs sur le contre-terrorisme et contre les migrations risquent de mettre à mal l'engagement mondial en faveur de la dignité humaine, et la recrudescence d'idéologies populistes remet en question la légitimité des causes anti-torture dans le monde entier.

## NOTRE ACTION

Le Réseau SOS-Torture est un fil rouge qui parcourt tout le travail de l'OMCT. En 2016, nous avons relancé un programme dédié au réseau, visant à renforcer la cohésion entre nos membres et à tirer pleinement parti de leur expertise.

Le soutien aux membres est ainsi amélioré grâce à des échanges et une collaboration entre militants du monde entier. Un mouvement anti-torture global plus fort est ainsi créé, avec une plus grande résonance, pour un impact démultiplié. Notre programme poursuit les buts suivants :

- Soutenir les luttes locales et donner aux membres une voix au niveau international ;
- Encourager les actions conjointes, notamment la recherche pour fixer des agendas en matière de protection ;
- Fournir des conseils, développer les capacités et encourager l'échange de meilleures pratiques et d'expertise ;
- Coordonner la communication et organiser des campagnes en faveur du changement et d'une meilleure protection ;
- Promouvoir la cohésion, nourrir les relations entre les membres et rechercher de nouveaux partenariats.

*"Si tu veux aller vite, vas-y seul.  
Si tu veux aller loin, il faut y aller ensemble."*

~ Proverbe africain

## PRINCIPAUX ACCOMPLISSEMENTS - 2016

### Passage à la vitesse supérieure : forum pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'OMCT – un agenda commun contre la torture

Le forum pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'OMCT en novembre 2016 a réuni des experts de la lutte contre la torture du monde entier, dont les membres de l'Assemblée générale de l'OMCT.

### Identifier les dénominateurs communs

Plus de 50 membres de notre réseau et de l'Assemblée générale ont contribué par leur expertise aux discussions pour identifier les défis récurrents et les meilleures pratiques. Ils ont également formulé des recommandations sur la manière de renforcer l'engagement, la communication et le conseil entre pairs. Venus de loin pour tirer parti de cette réunion permettant aux membres de se rencontrer et de donner vie à ce mouvement de militants aux buts similaires, les membres de notre réseau et de l'Assemblée générale ont évoqué les défis majeurs, tels que la protection contre la torture dans le contre-terrorisme, l'enjeu de la protection sur les routes migratoires et le désengagement des pays démocratiques vis-à-vis des droits de l'Homme. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, le nouveau Rapporteur spécial sur la torture, le Président du Comité contre la Torture de l'ONU et le Président de l'Agence des droits fondamentaux, principal organe de l'Union européenne consacré aux droits de l'Homme, ont tous partagé avec nos membres leur vision sur la nécessité urgente de contrer les tendances négatives et les menaces qui pèsent sur le mouvement anti-torture.

### Plus que des mots, un nouvel engagement

Les discussions ont conduit à l'adoption par l'Assemblée générale de l'OMCT, à l'issue d'un processus consultatif de trois ans, à une nouvelle stratégie visant à renforcer le rôle de l'OMCT dans la protection des partenaires, agissant comme une voix collective contre la torture. Cette stratégie fixe un agenda ambitieux, développe un nouveau travail collectif en tant que réseau pour combattre la torture dans le cadre du contre-terrorisme et des migrations et renforce les efforts communs pour mettre fin à l'impunité dans les cas de torture.

### Du travail, mais aussi des moments de détente

Après plusieurs jours de discussion, les membres ont pu participer à un partage informel à l'occasion de la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'OMCT au [Palais Eynard](#) à l'invitation de la Ville de Genève. Les festivités ont inclus une rétrospective de l'histoire de l'OMCT par ses présidents et un appel à défendre nos libertés et valeurs par Christiane Hessel, épouse de feu Stéphane Hessel. Autres temps forts, un concert de la chanteuse française Louisy Joseph et un poème lu par l'ambassadrice de bonne volonté de l'OMCT Noémie Kocher ainsi que l'actrice suisse Anne Richard, lesquelles ont aussi [pris position](#) contre la torture dans une interview mise en ligne.



## Un mouvement qui grandit – bienvenue à nos nouveaux membres

L'OMCT est fière d'accueillir cinq nouveaux membres dans son Réseau SOS-Torture. Il s'agit d'organisations de premier plan et renommées dans la lutte contre la torture dans leur région :

> **Nota Bene (coordinatrice de la Coalition tadjik contre la torture) - Tadjikistan.** Fondée en 2009, c'est un des premiers groupes de réflexion sur les droits de l'Homme au Tadjikistan. Considérée comme une des plus grandes organisations anti-torture de l'ex-Union soviétique, elle coordonne la Coalition tadjik contre la torture qui regroupe 11 ONG et 8 militants des droits de l'Homme qui ont uni leurs efforts en 2011 pour combattre la torture, aider les survivants à obtenir justice et réparations et s'assurer que les auteurs de torture soient poursuivis. Un tel modèle de coalition est une source d'inspiration pour les partenaires dans la région et au-delà. Elle montre comment s'unir dans la lutte contre la torture pour garantir une protection accrue des différents acteurs et a obtenu des succès majeurs, notamment des condamnations pour torture malgré un environnement extrêmement difficile.

> **SOS-Torture Burundi - Burundi.** Organisation active depuis la crise électorale de 2015, SOS-Torture Burundi documente les violations telles que la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et les détentions arbitraires, à travers la collecte de témoignages de victimes et de citoyens ordinaires, de défenseurs des droits de l'Homme et de fonctionnaires de l'État. SOS-Torture Burundi est un des rares acteurs à essayer de mettre en lumière la torture dans le pays. Il offre une assistance juridique aux victimes de torture et autres violations des droits humains réfugiées dans les pays voisins et les représente auprès d'instances internationales, notamment la Cour Pénale Internationale (CPI). C'est aujourd'hui la principale voix qui s'élève pour dénoncer la torture au Burundi.

> **COFAVIC (Comité de Familiares de las Víctimas) – Venezuela.** Dédiée à la protection et la promotion des droits de l'Homme, cette organisation a été fondée en 1989 après que le gouvernement ait violemment réprimé une manifestation faisant 600 morts. COFAVIC conseille et soutient les victimes de violations du droit à la vie, à l'intégrité, à la liberté personnelle et à un procès équitable, ainsi que leur famille. L'OMCT collabore depuis des années avec COFAVIC pour prévenir la torture au Venezuela. Nous sommes fiers de collaborer avec la principale voix défendant les droits de l'Homme dans le pays dans un moment critique, où les voix indépendantes sont plus nécessaires que jamais.

> **CPTRT (Centro de Prevención, Tratamiento y Rehabilitación de las Víctimas de la Tortura) – Honduras.** Fondé en 1995, le CPTRT travaille pour la prévention de la torture et des autres traitements cruels, inhumains et dégradants par une approche holistique, incluant la recherche, l'assistance médicale, psychologique et juridique en faveur des victimes survivantes et de leur famille. L'organisation fournit des services et un soutien vital aux victimes. Elle représente un acteur de premier plan dans la lutte contre la torture en dépit des menaces sérieuses qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'Homme dans le pays.



*“Les autorités devraient avant tout protéger la population plutôt que de la torturer, la massacrer, et violer les droits de l'Homme.”*

Armel Niyongere, Président, SOS-Torture Burundi, Rwanda (en exil)  
Photo © point-of-views.ch

> **UDEFEQUA (Unidad de Protección a Defensoras y Defensores de Derechos Humanos) – Guatemala.** Fondée en 2000, l'association offre un soutien aux défenseurs des droits de l'Homme au Guatemala et en Amérique centrale. Elle enquête sur les menaces et attaques visant les défenseurs et les dénonce, offre un soutien juridique et psychologique et aide à développer les compétences des militants par des ateliers sur la sécurité, du réseautage et des formations. Elle publie des rapports réguliers et des études thématiques pour sensibiliser le public sur les défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme. UDEFEQUA est partenaire de l'OMCT dans la lutte contre la torture et soutient les défenseurs depuis de nombreuses années.

### Notre soutien au plaidoyer – donner une voix là où cela compte

Nous aidons les membres de notre réseau à formuler des messages efficaces et ciblés, au moment opportun, en utilisant les plateformes adéquates, pour mettre en lumière la volonté des gouvernements d'occulter la torture. Chaque petit pas compte. Nous aidons les membres dans les sites reculés, moins familiers des mécanismes internationaux ou quand leur pays ne reçoit pas l'attention qu'il mérite. Nous agissons lorsqu'ils risquent des représailles du fait de leur action. Nous nous assurons que leur voix est entendue et leurs préoccupations prises en compte.

> **Mobiliser les Nations Unies pour que les Etats rendent des comptes.** En 2016, l'OMCT a soutenu ses membres et partenaires locaux provenant de 27 pays dans leur démarches auprès de l'ONU, en mettant en avant des cas ou situations de torture, notamment dans les pays suivants : **Azerbaïdjan, Brésil, Burundi, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Honduras, Indonésie, Libye, Kazakhstan, Mexique, Népal, Pakistan, Philippines, Espagne, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Togo, Tunisie et Venezuela.**

Avec ses membres et partenaires, l'OMCT a soumis **11 rapports** faisant autorité sur la torture auprès des mécanismes de l'ONU, a organisé **10 événements publics** pour attirer l'attention sur des préoccupations majeures en matière de droits humains dans les pays partenaires devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et publié **19 déclarations** ou soumissions pour garantir que les préoccupations des partenaires étaient entendues et prises en compte dans les mécanismes de protection et dans l'Examen Périodique Universel (EPU).

Notre action ne s'arrête pas là. L'OMCT soutient ses membres dans leur combat locaux, par exemple lorsque de nouvelles lois sont discutées ou que les Etats envisagent des politiques qui pourraient ouvrir la voie à la torture. En 2016, l'OMCT a soutenu des membres de 12 pays supplémentaires dans leur réponse par le biais de déclarations, de soumissions ou d'articles de presse dans ce type de situation.



*“Les institutions qui sont censées protéger les droits de notre démocratie doivent faire entendre leur voix et s'affirmer.”*

Babloo Loitongbam, Directeur exécutif, Human Rights Alert, Inde  
Photo © point-of-views.ch



> **OMCT Europe – Mobiliser le soutien, prévenir un retour en arrière.** L'Union européenne (UE) est aujourd'hui l'un des principaux acteurs promouvant les droits de l'Homme dans le monde. Il n'en demeure pas moins que de naviguer au sein des institutions complexes de l'UE requière une expertise et un engagement important. Soumettre des préoccupations liées à la torture au bon interlocuteur et au bon moment peut être difficile. En 2016, l'OMCT a renforcé son bureau à Bruxelles (OMCT Europe) pour prendre en compte ces besoins et offrir à ses membres une meilleure plateforme. Aujourd'hui, le bureau compte deux membres du personnel permanents, des stagiaires motivés et est soutenu sur une base volontaire par Peter Zangl, ancien Directeur général de la Commission européenne, pour veiller à ce que les besoins de nos partenaires soient entendus.

*Contre l'engagement en baisse :*

En 2016, l'OMCT a joué un rôle central dans l'effort conjoint des ONG pour que le Service européen pour l'action extérieure consacre sa réunion annuelle sur les droits de l'Homme à la lutte contre la torture. L'OMCT a fourni des conseils sur les thèmes à aborder, sur les organisations membres qui devraient participer, et son discours inaugural ainsi que ses recommandations ont largement été reprises dans le rapport final. Cette démarche, importante pour éviter que l'UE ne revienne en arrière sur son engagement de combattre la torture, permet à l'OMCT d'inciter les délégations européennes à soutenir les réformes anti-tortures.



*"Je continue à travailler sur la liste des prisonniers politiques, il y en a de plus en plus en Russie et en Bélorussie. Malgré cela, l'UE et la Conseil de l'Europe refusent de porter leur attention sur cette situation."*

Leyla Yunus, Directrice, Institute of Peace and Democracy, Azerbaïdjan  
Photo ©point-of-views.ch

*Garantir que les préoccupations soient prises au sérieux :*

L'OMCT soutient les défenseurs dans les organisations partenaires qui s'adressent à des institutions et acteurs de l'UE pour garantir qu'ils soient informés des préoccupations urgentes en matière de droits de l'Homme, et que l'UE applique de manière plus cohérente les politiques qu'elle prône. En 2016, nous avons évoqué des préoccupations dans le cadre des dialogues sur les droits de l'Homme, des interventions du Parlement européen et permis que la lutte contre la torture soit prise en compte dans les relations commerciales ou les négociations avec des pays tiers.

Les interventions se sont concentrées sur les pays suivants :

**Bangladesh, Pakistan, Mexique, Colombie, Honduras, Guatemala, Kenya, République démocratique du Congo, Tadjikistan et Égypte.**

Ces interventions peuvent avoir un effet direct, par exemple sur la portée des dialogues sur les droits de l'Homme au Mexique et sur les conclusions adoptées. Nous nous sommes assurés que les institutions de l'UE rencontrent, dans le pays, les familles de défenseurs détenus, ce qui a incité différentes institutions de l'UE à prendre des mesures en faveur de ces cas.



*"Sous le motif de la guerre contre la drogue, nous avons de nombreux abus qui sont commis, notamment de la torture, des exécutions et d'autres sérieuses violations des droits de l'Homme."*

Stephanie Brewer, Procureure, Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez, Mexique; Photo © point-of-views.ch

## Campagne conjointe pour mieux convaincre le public

Chaque fois que c'est possible, l'OMCT complète ses activités par des communiqués de presse, des publications sur les réseaux sociaux, et un engagement dans les médias pour garantir que les revendications et les dénonciations de nos membres soient entendues dans la pléthore de messages de plaidoyer qui, tous, cherchent à atteindre le public.

En plus de son travail général auprès des médias et du public en faveur des membres, l'OMCT réalise deux campagnes mondiales par an avec et pour ses membres : la première le 10 décembre à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, et la seconde le 26 juin lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture.

> **Journée internationale des droits de l'Homme.** L'an dernier, l'OMCT a lancé une campagne en ligne mettant en scène de nombreux défenseurs des droits de l'Homme et responsables d'ONG, risquant leur vie sur le front pour mettre fin à des violations des droits fondamentaux dans leur pays. La campagne était basée sur une vidéo marquante que nous vous invitons à partager sur les réseaux sociaux pour que davantage de personnes autour de vous puissent comprendre les sacrifices concrets qu'implique la lutte pour les droits d'autrui.

La campagne a démarré avec la Présidente de l'OMCT nouvellement élue, Hina Jilani, qui a déclaré : « Nous avons une dette envers les défenseurs, ces héros des droits de l'Homme ». Elle a ensuite présenté neuf autres défenseurs des droits de l'Homme à tour de rôle durant 10 jours :

- Azerbaïdjan, Leyla Yunus : « Défendre les droits de l'Homme, un mode de vie »
- Colombie, Gustavo Gallón : « Lutter pour la paix, les droits de l'Homme et la justice »
- Inde, Henri Tiphagne : « Inciter les jeunes à combattre les injustices et la discrimination »
- Philippines, Rosemarie Trajano : « Défendre les droits des gens est un travail risqué, mais quelqu'un doit le faire »
- Kenya, Samwel Mohochi : « Un message aux tortionnaires et une leçon pour faire comprendre à la société que la violence est injuste »
- Burundi, Armel Niyongere : « Un devoir de protéger ceux qui n'ont pas de voix dans un Burundi miné par le conflit, même en exil »
- Mexique, Stephanie Brewer : « Défendre le terrain dans la lutte pour la justice et pour mettre fin à une violence récurrente »
- Inde, Babloo Loitongbam : « Combattre l'impunité profondément enracinée et des lois qui discriminent des ethnies »
- Mexique, Olga Guzmán : « Sortir les droits humains de leur bulle, afin que tous les comprennent »



Henri Tiphagne, Directeur exécutif, People's Watch, Inde  
Photo ©point-of-views.ch



Samwel Mohochi, Procureur, Cour suprême du Kenya, Kenya  
Photo ©point-of-views.ch

# COMBATTRE LA TORTURE EN TUNISIE

## CONTEXTE

Depuis septembre 2011, le bureau de l'OMCT en Tunisie accompagne les autorités et la société civile afin de renforcer leur capacité à prévenir la torture et mettre fin à l'impunité.

### Une transition qui peine à s'affirmer

Après une année 2015 endeuillée par une série d'attaques terroristes, 2016 a vu se maintenir et s'enraciner un climat sécuritaire très sensible : prolongation de l'état d'urgence, dérives et atteintes aux libertés fondamentales et réintroduction d'un discours tendant à justifier l'usage de la torture dans le contexte de la lutte anti-terroriste.

L'année 2016 a néanmoins permis de franchir de nouvelles étapes dans la lutte contre l'impunité et la prévention de la torture. Le processus de justice transitionnelle, malgré de nombreux obstacles, a pu poser des jalons importants et symboliques. Un exemple est la tenue des premières audiences publiques portant sur des crimes et des violations des droits de l'Homme, avancée importante pour les citoyennes et citoyens tunisiens dans la construction de la mémoire nationale. Ces audiences ont rendu possible une prise de conscience vis-à-vis de l'importance que la pratique de la torture et des mauvais traitements a revêtu sous l'ancien régime, mais aussi sa persistance après 2011 et la nécessité d'y faire face urgemment.

## NOTRE ACTION

Fidèle à la philosophie de l'OMCT, le travail effectué par nos équipes en Tunisie se fait en collaboration constante avec les organisations de la société civile locale et grâce au maintien d'un dialogue permanent avec les autorités, afin d'assurer une coordination optimale. Notre travail dans le pays se réalise à travers trois piliers principaux : (1) l'assistance directe aux victimes de torture et de mauvais traitements, (2) le plaidoyer pour encourager les réformes législatives et institutionnelles, ainsi que (3) la sensibilisation du grand public.





## NOS IMPACTS

### Le droit à un avocat durant la garde à vue : une victoire à mettre en œuvre

L'OMCT a accueilli avec beaucoup d'optimisme l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2016 de la nouvelle **réforme de la garde à vue, dont la durée maximale est passée de 72h à 48h**. Cette réforme permet désormais à tout prévenu de faire appel à un avocat dès les premières heures de la garde à vue, réduisant de facto grandement le risque de torture et de mauvais traitements. Pour autant, si le texte a été adopté, sa mise en œuvre effective est semée d'embûches. Les anciennes pratiques sont difficiles à combattre et l'OMCT s'est depuis activement engagée auprès des acteurs clés – avocats, magistrats et membres de la police judiciaire – pour informer et échanger sur les nouvelles dispositions afin d'assurer leur compréhension et leur respect au quotidien.

### L'INPT poursuit son développement en 2016

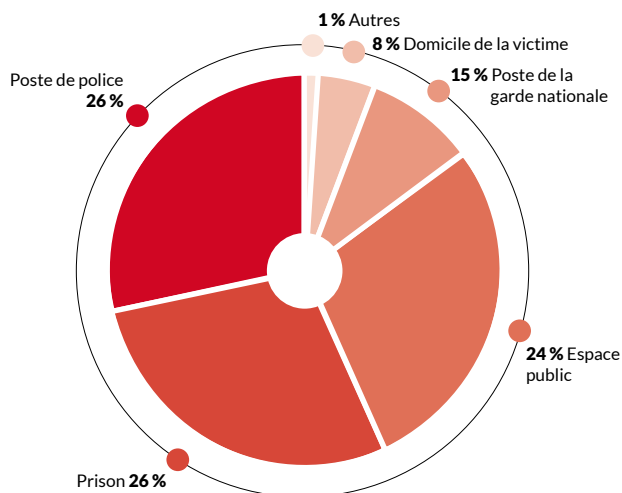
L'OMCT, au côté de ses partenaires de la société civile et d'organisations internationales, a continué d'appuyer et d'encourager sans relâche le démarrage effectif des travaux de l'**Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT)**. Ces efforts de plaidoyer ont abouti à ce que l'Assemblée des Représentants du Peuple reprenne le processus de sélection des membres de l'INPT et nomme les 16 membres de l'Instance au mois de mars 2016. La Tunisie

devient ainsi le premier pays du monde arabe à créer un tel mécanisme. Des efforts doivent être maintenus pour que les membres de l'Instance puissent remplir au mieux leur mandat. L'OMCT les soutient activement en fournissant des formations et ateliers de travail avec l'appui de partenaires techniques, tout en encourageant le partage d'informations sur les cas individuels.

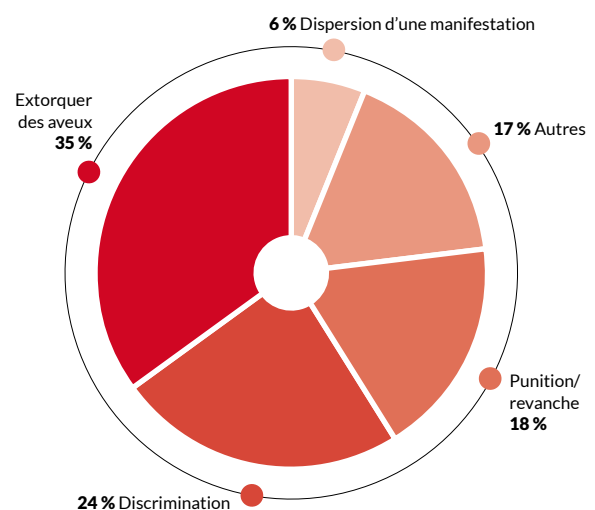
### L'examen de la Tunisie par le CAT

L'année 2016 a aussi été marquée par la présentation du **3<sup>e</sup> rapport périodique de la Tunisie devant le Comité des Nations Unies contre la Torture (CAT)**. À cette occasion, l'OMCT a coordonné la rédaction d'un rapport alternatif avec 12 de ses partenaires de la société civile tunisienne, proposant de nombreuses recommandations à transmettre à l'État. Dans un effort de vulgarisation et de sensibilisation, l'OMCT a organisé le 20 avril 2016, dans un théâtre au centre ville de Tunis, la diffusion en direct de l'examen de la délégation tunisienne par le Comité. Plus de 80 citoyens et citoyennes ont suivi les délibérations en direct. Depuis, l'OMCT effectue régulièrement des publications sur les réseaux sociaux pour informer le public des différentes recommandations émises par le Comité à l'attention de l'État tunisien.

Lieux des violations\*



Raisons des violations\*



\*Les taux sont basés sur un échantillon de **171 bénéficiaires** pris en charge par le programme SANAD entre 2013 et 2016.

## ASSISTANCE DIRECTE AUX VICTIMES

Le programme d'assistance directe aux victimes se réalise à travers les **centres de conseil SANAD** situés au **Kef** et à **Sidi Bouzid**, coordonnés depuis le bureau de l'OMCT à Tunis. Ces centres fournissent une assistance **juridique, psycho-sociale** et **médicale** aux victimes de torture et autres exactions, ainsi qu'à leur entourage proche.

Pour l'année 2016 uniquement, SANAD a pu prendre en charge **36 bénéficiaires**, portant le total des bénéficiaires à 171 personnes. L'assistance qui leur est fournie est adaptée à leurs besoins, au sein de régions dans lesquelles les associations de défense des droits de l'Homme sont de manière générale moins nombreuses et plus fragiles. Les centres contribuent en outre à la **prévention** de la torture par le plaidoyer et favorisent le réseautage entre les divers professionnels impliqués et les membres de la société civile.

### Groupes de parole

Depuis 2016, une activité de **réhabilitation** axée sur la participation en groupe a été intégrée dans le programme de SANAD. Cette activité, qui se fait en présence d'un groupe de victimes et/ou de proches de victimes, contribue à rompre l'isolement dans lequel ils/elles vivent bien souvent.

Pour l'instant, les premiers groupes de parole ont réunis des mères de victimes de torture et de mauvais traitements en détention et ont été encadrés par des psychologues appartenant aux Centres de défense et d'intégration sociale

(CDIS) du Ministère des Affaires Sociales, ainsi que les coordinateurs des centres SANAD de l'OMCT. Les échanges et les témoignages qu'encouragent ces séances permettent d'obtenir des résultats significatifs sur le plan psychologique et aident les participantes à mieux comprendre et partager leur souffrance, dans une société où elles se sentaient jusqu'alors marginalisées.



### Rapport SANAD

Programme pionnier en Tunisie, les équipes des centres SANAD ont à cœur d'évaluer et d'améliorer perpétuellement leurs services pour demeurer une référence en matière de prise en charge et de réhabilitation globale. La publication annuelle d'un rapport permet notamment de tirer des analyses et recommandations issues

de ce travail de terrain. Dans ce sens, le rapport 2016 s'est concentré sur l'analyse des dossiers juridiques pour en déduire les raisons et mécanismes contribuant à la persistance de l'impunité en matière de torture et de mauvais traitements.



## ENGAGER LE PUBLIC

### Des portraits pour témoigner

L'exposition photographique « Sous le Jasmin », créée en 2013 par le photographe Augustin le Gall en partenariat étroit avec l'OMCT a été complétée par deux nouveaux portraits de jeunes tunisiens qui ont subi la violence brutale et arbitraire de l'État. L'exposition a animé les galeries lors du festival d'été à Ezzahra (banlieue Sud de Tunis), où les visiteurs ont eu l'occasion de discuter de l'impact de la torture sur la société avec des artistes et intellectuels locaux, puis les tableaux ont été exposés à Sousse au mois d'octobre. Parce que l'histoire et le vécu d'un pays méritent toujours d'être connus en dehors de ses frontières, « Sous le Jasmin » a en outre posé ses valises courant mars à Paris et au début du mois de décembre à Barcelone, à l'initiative de l'association des tunisiens Catalonia.



### Briser le tabou et les barrières : les détenus privés de liberté, mais pas de leurs droits

L'OMCT a poursuivi son engagement vis-à-vis des détenus, en maintenant et approfondissant la coopération avec les autorités pénitentiaires (DGPR). Une série d'initiatives ont vu le jour visant à inciter le public et les

autorités au respect des droits des prisonniers et cherchant à favoriser les conditions de détention.

L'OMCT a ainsi organisé pour la deuxième année consécutive des projections de films dans cinq prisons et un centre de correction pour mineurs en collaboration avec les Journées Cinématographiques de Carthage (JCC), suivies de débats avec les réalisateurs et acteurs.

En février 2016, une nouvelle initiative a pu voir le jour, avec la collecte de livres pour les bibliothèques pénitentiaires, initiée par Lina et Sadok Ben Mehni. Les citoyens et associations ont contribué à l'important succès de cette action, en offrant plus de 15'000 livres et journaux. Une première remise aux prisons de Grand Tunis a eu lieu en fin d'année.

### L'exposition photographique outdoor « Making peace » : une première en Tunisie !



Initiée par le Bureau international de la paix, avec l'appui de l'Ambassade de Suisse et la coordination de l'OMCT, cette exposition a été installée de mai à août 2016 sur l'avenue Bourguiba au cœur de Tunis, puis durant trois mois à Sfax dans le cadre de « Sfax, capitale de la culture arabe 2016 ». La paix y est illustrée à travers plus de 120 photos réalisées entre 1914 et 2015 par des photographes du monde entier, y compris de Tunisie.

### Lancement de la campagne « Non au terrorisme. Oui aux droits de l'Homme. »

Afin de répondre à la problématique de l'équilibre entre le respect des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme, l'OMCT, avec ses partenaires de la société civile, s'est mobilisée pour lancer au mois d'avril 2016 une grande campagne de plaidoyer « Non au terrorisme. Oui aux droits de l'Homme ». Cette dynamique s'est notamment réalisée à travers des actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux avec un spot impliquant des célébrités tunisiennes et des témoignages vidéo.

# HISTOIRE VÉCUE

## Fatima

Fatima, une femme âgée d'une soixantaine d'années mène une vie paisible dans la ville de Tejerouine. Dans la nuit du 19 juillet 2014, vers 4 heures du matin, alors qu'elle et son mari sont endormis, tout va basculer : le couple est aveuglé par des projecteurs et assourdi par des cris et le tintement d'armes. Ils sont sommés de lever les mains en l'air. Fatima obtempère sans comprendre ce qu'il se passe, mais pourtant on lui tire dessus à bout portant. Elle s'effondre, touchée par deux balles à l'épaule gauche et au thorax.

Cette irruption nocturne est le fait de la brigade spéciale de lutte contre le terrorisme, qui était à la recherche d'un suspect. On apprendra rapidement que cette intervention n'aurait jamais dû avoir lieu : l'appartement de Fatima a été ciblé suite à une mauvaise localisation. Malgré cette erreur avérée, l'État tunisien refuse de couvrir les frais médicaux pour soigner Fatima. L'OMCT, via son centre SANAD au Kef est dès lors intervenue en cherchant à obtenir le soutien du Ministère de la Santé, sans succès. Ces efforts n'ont toutefois pas été vains et une solution a pu finalement être trouvée avec le directeur de l'hôpital, qui a accepté de fournir les soins gracieusement. Aujourd'hui, Fatima est physiquement rétablie et reprend peu à peu le cours de sa vie.

## Jamel

Jamel travaille comme garde dans un dispensaire à Dahmani, une ville du Nord-Ouest de la Tunisie où il habite avec sa femme et ses deux jeunes enfants. Une nuit d'août 2016, alors qu'il est à son poste, on l'informe que son frère est impliqué dans une altercation non loin de là. Jamel se rend tout de suite sur place et tente de s'interposer pacifiquement pour mettre fin à l'échauffourée, comme en témoignent plusieurs personnes présentes sur les lieux. Lorsque des agents de police interviennent, ils traînent Jamel de force dans un fourgon et, malgré sa retenue, le battent violemment. Le lendemain, il est emmené aux urgences de l'hôpital de Tejerouine, dans un état comateux. La police nie alors toute responsabilité.

Son coma, provoqué par un sévère traumatisme crânien, va durer au total 4 mois. Durant ce laps de temps, la famille de Jamel, déjà fortement choquée par les événements, se retrouve privée de tout revenu. Sa femme décide de porter plainte et deux agents de police sont arrêtés. L'OMCT, via son centre SANAD du Kef, intervient dès septembre 2016 à la demande de la famille de la victime, et prend en charge les frais médicaux, aide la femme de Jamel dans ses démarches juridiques et la soutient dans ses recherches d'emploi. Jamel quant à lui n'est pas encore totalement rétabli. Il souffre d'importants troubles cognitifs, mais est désormais suivi grâce à l'OMCT par des médecins spécialisés et son état s'améliore progressivement.

# CONVENTION CONTRE LA TORTURE



Sur les 193 Etats membres de l'ONU, 162 ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture - convenant par là même qu'en principe "aucune circonstance ne peut justifier la torture".

Mais en réalité, dans bon nombre de ces pays, la torture continue à être pratiquée en toute impunité, sans que les victimes soient reconnues comme telles ou bénéficient de réparations. Les défis sont multiples : utilisation répandue de la torture comme outil de répression par l'État, fragilité des systèmes juridiques et judiciaires, notamment par l'absence d'une législation criminalisant la torture, absence de contrôle sur la police ou les services pénitentiaires. Quelle que soit la situation, la torture a souvent des effets similaires sur ceux qui sont en marge de la société, à savoir des abus perpétrés en toute impunité.

Lorsqu'ils établissent des rapports ou sont soumis à un examen du Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) en vertu de traités signés, les Etats occultent souvent la vérité, n'en montrent que certaines facettes ou omettent des faits. Ils cherchent à minimiser la réalité, à la dissimuler, certains pays allant jusqu'à ne pas soumettre de rapport.



*"Nous devons insister sur le besoin que les gouvernements tiennent leurs engagements sur les droits de l'Homme."*

Gustavo Gallón, Directeur, Comisión Colombiana de Juristas, Colombie  
Photo © point-of-views.ch

## NOTRE ACTION

**Notre faisons appliquer les standards dans les pays, là où ils font toute la différence.**

Les Etats sont responsables de la majeure partie de la torture perpétrée. Or, c'est aux Etats que s'applique la Convention et c'est à eux qu'il incombe d'éradiquer la torture. **Mais qui s'assure que les Etats remplissent leurs obligations ?**

Les principaux acteurs dans ce domaine sont les organisations de lutte contre la torture réunies au sein du Réseau SOS-Torture. Elles aident les victimes, documentent les cas de torture, plaident pour que la situation change et portent les cas concrets devant le Comité des Nations Unies contre la torture. Le programme de l'OMCT sur la Convention contre la torture mobilise et unit ces acteurs à travers le monde pour optimiser leur impact et le respect des règles. Dans la seule année 2016, nous avons soutenu, formé et plaidé avec ceux qui combattent la torture en première ligne dans 17 pays pour y faire appliquer les standards.

L'OMCT aide les organisations locales à collecter des informations fiables et de première main sur la torture dans leur pays. Ceci représente une tâche difficile tant la torture y est pratiquée dans le secret et tant des Etats nient sa pratique. L'OMCT facilite la venue de ces organisations à Genève pour qu'elles briefent elles-mêmes les membres du CAT, afin que l'ONU se fasse une idée réaliste de la situation et formule les conclusions et recommandations qui s'imposent.

Mais ce n'est que le début. Nous nous attelons ensuite à faire respecter ces recommandations dans le pays concerné par des missions de haut niveau, des campagnes conjointes et des formations nationales. Nous accompagnons les organisations locales dans la documentation des cas, l'amélioration des législations contre la torture, la surveillance de prisons et dans les efforts pour inciter les gouvernements à entamer des réformes. Nous menons des procès, et remportons des victoires. Lorsque l'ONU n'arrive pas à aider les victimes, nous l'incitons à améliorer les standards. Notre aide globale en faveur du mouvement mondial contre la torture passe par un plaidoyer permanent, la documentation, la formation et le développement de compétences, la définition de standards, les campagnes et la quête de justice. Une approche qui porte ses fruits.



## NOS IMPACTS

### Nouveau code pénal au Togo réduisant l'impunité en cas de torture

Après des années d'intense plaidoyer de l'OMCT et de notre partenaire local CACIT (Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo), débouchant notamment sur de bonnes recommandations du CAT, le Parlement togolais a adopté en 2016 un nouveau code pénal, qui définit la torture et garantit son imprescriptibilité, en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la torture. Désormais, toute allégation de torture ou autre forme de mauvais traitements, quel que soit le moment de la survenance, peut être portée devant les tribunaux. Nous continuons dès lors à travailler avec CACIT pour porter les affaires devant la justice.

### Mobilisation d'organisations anti-torture avec l'ONU pour de meilleures recommandations

Cette victoire au Togo, nous la devons en grande partie à **une** recommandation spécifique, demandée et obtenue de l'ONU par l'OMCT et les organisations locales. En réalité, nous avons obtenu non pas une, mais des **dizaines** de recommandations similaires l'an dernier. Trois fois par an, le CAT examine dans quelle mesure les Etats respectent la Convention de l'ONU contre la torture. Sans la participation ou sans les propositions des organisations anti-torture, les recommandations du CAT étaient souvent d'ordre général, sans substance ou ne mentionnaient même pas les points critiques. Grâce au rôle de coordination des organisations anti-torture de l'OMCT, les choses ont changé : en 2016, l'OMCT et des partenaires locaux ont obtenu que 111 de leurs recommandations soient directement reprises par l'ONU.

### Une avancée pour les Etats qui ne soumettent pas de rapports

Le Bangladesh a ratifié la Convention contre la torture en 1998 et la Côte d'Ivoire en 1995 mais ces deux pays n'ont jamais soumis de rapport au CAT. En 2016, des démarches ont toutefois permis de s'en rapprocher, et a même vu la soumission d'un autre pays qui était dans un cas de figure similaire, le Pakistan, qui a ratifié la Convention en 2008. Dans ces trois pays, l'OMCT est engagée dans des projets intensifs et durables avec des partenaires locaux. Des projets qui portent leurs fruits. Le Pakistan a soumis son premier rapport à la veille de 2016 après plusieurs missions et un intense plaidoyer de l'OMCT et de son partenaire local, la Human Rights Commission of Pakistan (HRCP). Après des années de

plaidoyer et de travail conjoint par l'OMCT et le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), la Côte d'Ivoire a finalement entamé la première étape dans le processus de rapport en 2016 ; presque toutes les recommandations de l'OMCT se retrouvent par ailleurs dans le rapport du CAT. Pendant une mission au Bangladesh avec notre partenaire local Odhikar, le Ministre de la loi, de la justice et des affaires parlementaires nous a promis que l'État soumettrait un rapport. En collaboration avec des organisations locales, nous avons ainsi pu amorcer le dialogue. Par la suite, nous veillerons à ce que les règles soient respectées.

### Les engagements doivent être respectés même dans les pays en crise : Burundi, Turquie et Honduras

L'OMCT constate un besoin marqué de développer des coalitions. Contraints de fuir le Burundi et la crise politique qui s'aggrave, de nombreux défenseurs des droits de l'Homme et activistes poursuivent leur travail en exil ou du lieu où ils se cachent, documentant les violations et cherchant à garantir la protection des droits de l'Homme pour les Burundais. En décembre 2015, le CAT a demandé au gouvernement du Burundi de soumettre un rapport spécial selon l'article 19, para. 1 de la Convention contre la torture. La réponse de l'OMCT a été de créer une coalition de travailleurs des droits de l'Homme du Burundi pour leur permettre de participer pleinement à ce processus spécial du CAT. Il en a résulté un rapport solidement étayé, élaboré par des organisations de la société civile contrastant avec les efforts de l'État du Burundi de minimiser la crise. En conséquence, le CAT a adopté des recommandations très fortes et a appelé le gouvernement du Burundi à s'assurer qu'aucun membre de la société civile ne subirait de représailles pour avoir coopéré avec le CAT. La coalition poursuit son travail de documentation et de rapport sur des violations souvent extrêmes. De même en 2016, l'OMCT a soutenu ceux qui combattent la torture en Turquie, leur enseignant comment soumettre des rapports efficaces au CAT et obtenir un soutien international dans une situation en forte dégradation. Au Honduras, nous avons aidé à former une coalition anti-torture et fait entendre sa voix auprès de l'ONU pour dénoncer une situation où torture, impunité et assassinats d'activistes des droits de l'Homme échappent à l'attention internationale. La collaboration avec nos partenaires se poursuit pour révéler ces situations et remettre en question cette normalisation de la torture.

# PRINCIPAUX ACCOMPLISSEMENTS - 2016

## Missions

### > Deux missions au Bangladesh, deux issues réjouissantes :

Les deux missions organisées avec Odhikar, membre du réseau de l'OMCT, ont plaidé pour que le Bangladesh soumette son premier rapport au CAT, appuyé la formation d'avocats et d'activistes des droits de l'Homme sur la documentation de cas de torture et le recours aux mécanismes de l'ONU et renforcé la mobilisation de l'opinion publique contre la torture. Durant la deuxième mission de haut niveau, conduite par Eric Sottas, ancien Secrétaire général de l'OMCT, M. Anisul Huq, politicien officiant comme Ministre de la loi, de la justice et des affaires parlementaires au sein du Cabinet, s'est engagé ouvertement à préparer et à soumettre le premier rapport du Bangladesh au CAT. Le plaidoyer au cours de cette mission a aidé à obtenir par la suite la libération de Shafik Rehman, journaliste âgé de 81 ans, détenu sans chef d'accusation pour avoir publié des articles critiques vis-à-vis des autorités ([voir](#) le plaidoyer).

> **Mission au Pakistan, décembre 2016** : L'OMCT a entrepris une mission au Pakistan afin de préparer l'examen à venir du CAT, incluant un symposium sur l'engagement de la société civile auprès du Comité contre la torture, cela a été organisé conjointement avec la [HRCF](#), partenaire local de l'OMCT.

### > Mission de haut niveau en Côte d'Ivoire, mars 2016 :

Une mission en Côte d'Ivoire conduite par Me Mokhtar Trifi, Vice-Président de l'OMCT, Mme Aminata Dieye, membre du Conseil exécutif de l'OMCT et par notre partenaire local le [MIDH](#), visait à soutenir le plaidoyer en faveur d'une soumission rapide du rapport de l'Etat au CAT. Cette mission visait également à concevoir un atelier de formation pour des avocats sur la documentation des cas de torture, sur le Protocole d'Istanbul, la jurisprudence internationale, régionale et nationale en lien avec la torture et la soumission de plaintes au niveau international.

### > Mission en Turquie en préparation de l'examen par le CAT, mars 2016 :

L'objectif de cette mission était de préparer des ONG locales pour l'examen de la Turquie par le CAT en avril et de former une coalition nationale contre la torture pour que les recommandations du CAT restent d'actualité. La mission a inclus une table ronde sur l'engagement des organisations de la société civile (OSC) dans le processus de rapport au CAT. Cette mission, organisée avec le secrétariat de l'Association des droits de l'Homme (IHD) à Ankara, a permis d'améliorer significativement la qualité des rapports alternatifs soumis. Le nombre d'OSC collaborant au processus du CAT a aussi progressé et une coalition nationale contre la torture s'est formée grâce à une intense collaboration entre OSC.

### > Mission de haut niveau et forum international avec un ancien membre du CAT au Mexique, janvier 2016 :

Organisée avec la Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de Derechos Humanos ([CMDPDH](#)), membre du réseau de l'OMCT, et avec la participation de M. Eric Sottas, la mission avait pour but premier la sensibilisation et le plaidoyer en faveur d'une investigation sur les cas de torture et l'adoption d'une nouvelle loi générale condamnant cette dernière. Un forum international sur l'investigation, la poursuite et la condamnation de la torture et sur les droits des victimes a été co-parrainé par la Cour suprême de justice (SCJN), Due Process of Law Foundation ([DPLF](#)), INSYDE, Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez A. C. ([Centro Prodh](#)) et le Collectif mexicain contre la torture et l'impunité (CCTI).



Bureaux d'avocats à Rawalpindi, Pakistan

## Rapports basés sur des informations de première main sur la torture

- > **Rapport alternatif conjoint spécial au CAT sur le Burundi**, soumis par une coalition d'ONG des droits de l'Homme du Burundi, dans le contexte de la session spéciale du CAT tenue selon l'article 19 de la Convention. Ce rapport se consacrait à la profonde crise sociale et politique, les nombreuses allégations d'exécutions sommaires, d'arrestations arbitraires, de torture et de mauvais traitements y compris à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme, de journalistes et de ceux qui soutiennent l'opposition ([lire](#) le rapport). L'OMCT et ses partenaires ont formulé 33 recommandations, dont 12 ont directement été reprises dans les observations finales du CAT.
- > **Rapport de suivi conjoint au CAT sur la Colombie**, soumis avec la Comisión Colombiana de Juristas (CCJ) et la Coalición Colombiana Contra la Tortura (CCCT). Ce dernier est axé sur le recours excessif à la force par le personnel chargé de l'application de la loi et les militaires, sur les conditions carcérales et sur les réparations pour les victimes de torture et de mauvais traitements ([voir](#) le rapport).
- > **Rapport alternatif au CAT sur le Honduras**, soumis avec une coalition d'ONG Honduriennes (Plataforma EPU) et l'International Platform Against Impunity ([voir](#) le [rapport](#) et une [interview](#) avec des représentants de la société civile du Honduras sur les défis dans la lutte contre la torture). L'OMCT et ses partenaires ont formulé 58 recommandations, dont 16 ont directement été reprises dans les observations finales du CAT.
- > **Rapport alternatif au CAT sur Israël**, soumis avec le Public Committee Against Torture in Israel (PCATI) ([voir](#) le rapport). L'OMCT et ses partenaires ont formulé 31 recommandations, dont 13 ont directement été reprises dans les observations finales du CAT.
- > **Rapport alternatif au CAT sur Israël**, axé en particulier sur les mauvais traitements et la torture infligés à des enfants palestiniens dans des centres de détention militaires israéliens et soumis avec Defence for Children International Palestine ([voir](#) le rapport). L'OMCT et ses partenaires ont formulé 18 recommandations, dont 13 ont directement été reprises dans les observations finales du CAT.
- > **Rapport conjoint au CAT sur la Côte d'Ivoire**, soumis avec le MIDH au Comité contre la torture destiné à la liste de points à traiter avant la rédaction du rapport (LOIPR), conçu pour les pays qui n'ont pas encore soumis de rapports ou dont les rapports sont attendus de longue date ([voir](#) le rapport). Sur les 28 recommandations soumises par l'OMCT et son partenaire, seules trois n'ont pas du tout été abordées dans la liste LOIPR finale du CAT ; c'est la première fois que l'OMCT enregistre un tel succès dans son travail sur les LOIPR.
- > **Rapport de suivi conjoint au CAT sur le Kazakhstan**, soumis avec la Coalition d'ONG contre la torture au Kazakhstan, la Fondation Helsinki pour les droits de l'Homme, International Partnership for Human Rights et l'OMCT ([voir](#) le rapport).
- > **Rapport alternatif au CAT sur le Sri Lanka**, soumis avec Global Justice Centre, axé sur la criminalisation de l'avortement (en particulier en cas de viol, inceste, non viabilité du fœtus et mise en danger de la mère), sur la définition étroite du viol et la mauvaise compréhension de la violence sexuelle dans la loi, ainsi que sur le mariage des enfants ([voir](#) le rapport). Malheureusement et de manière surprenante, aucun de ces thèmes n'a été abordé dans les recommandations du CAT à l'intention du Sri Lanka.
- > **Rapport alternatif conjoint au CAT sur la Tunisie**, soumis par l'OMCT avec une large coalition d'organisations partenaires tunisiennes couvrant tout l'échiquier politique, et axé sur l'éradication de la torture et la reconnaissance de l'impunité en tant que défi continu ([voir](#) le rapport). Sur les 31 recommandations émises par l'OMCT, 16 ont été reprises par le CAT dans ses observations finales.



## AUTRES TEMPS FORTS

### Accès et plaidoyer auprès du Comité contre la torture de l'ONU

En tant que coordinatrice des OSC pour le Comité contre la torture, l'OMCT a permis l'accès à des organisations de lutte contre la torture et de défense des droits de l'Homme aux 57<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> sessions du CAT. L'OMCT a ainsi mobilisé des OSC et leur a permis de participer aux rencontres de coordination préparatoires, ainsi qu'à des briefings avec des membres du CAT dans la période des examens de la France, de la Tunisie, de l'Arabie saoudite, de la Turquie, des Philippines et d'Israël (57<sup>e</sup> session), du Koweït, du Honduras, du Burundi et de la Mongolie (58<sup>e</sup> session), de l'Équateur, de la Finlande, du Sri Lanka, de la Namibie, du Turkménistan, de l'Arménie et du Cap Vert (59<sup>e</sup> session). L'OMCT a tweeté en direct durant tous les examens de pays, coorganisé les webcasts de tous les examens (disponibles [ici](#)), et publié trois [e-bulletins](#) en anglais, français, espagnol et arabe, également disponibles sur le [blog de l'OMCT](#). Un résultat notable de la 57<sup>e</sup> session a été le reporting très efficace au Comité contre la torture tout au long de la session durant laquelle au moins trois ONG se sont adressées au CAT lors de chaque briefing privé avec les ONG.



### De l'ombre à la lumière : sensibiliser le public aux sessions du CAT

Certains voient le travail des mécanismes de l'ONU comme un « rituel vide de contenu », qui se déroule à Genève et dont les effets se limitent à Genève. L'OMCT lutte contre cette perception en cherchant à rendre visibles les sessions dans les pays concernés. Les sessions sont ainsi vues par un plus grand nombre et parfois reprises par les médias, forçant ainsi les gouvernements à réagir. La projection de la session du CAT par l'OMCT et le débat qui a suivi dans une salle de cinéma à Tunis pleine de journalistes, d'ONG, de fonctionnaires gouvernementaux et pénitentiaires et du public intéressé ont mis en lumière ce qui est généralement considéré comme une formalité administrative à Genève.

**1. Streaming en direct/projection web des sessions du CAT :** En 2014, l'OMCT et d'autres ONG basées à Genève ont mis en place la projection en direct, sur internet, de l'examen par le CAT. En 2016, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) a repris (à juste titre) cette fonction et la propose désormais systématiquement (voir [ici](#)).

**2. Séances de projection dans les pays :** En 2016, l'OMCT a organisé des séances de projection locales des sessions du CAT suivies de discussions dans le pays, en Israël, en Tunisie et en Turquie, invitant les ONG, les représentants d'ambassades et les médias locaux, afin d'accroître la visibilité des sessions d'examen de l'ONU à Genève.

**3. Travail sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels :** En 2016, l'OMCT a poursuivi et a développé sa communication aussi bien dans les médias imprimés que radiodiffusés ainsi que sur les réseaux sociaux. Elle collabore avec des partenaires locaux pour garantir un maximum de visibilité sur le plan local et international.

- [Extrait de presse](#) sur le Burundi
- [Extraits de presse](#) sur le cas de déportation de Suisse

# NOS DONATEURS

## Fondations

Brot für die Welt  
Fondation de bienfaisance du Groupe Pictet  
Fondation la Ferthé  
Fondation la Valinière  
Fondation Privée Genevoise  
Fondation Un Monde par Tous  
Loterie Romande  
National Endowment for Democracy  
The Norwegian Human Rights Fund  
Oak Foundation  
Organisation Internationale de la Francophonie  
Open Society Foundations  
The Sigrid Rausing Trust

## Gouvernements

Allemagne  
Irlande  
Liechtenstein  
Suisse

## Organisations internationales et inter-gouvernementales

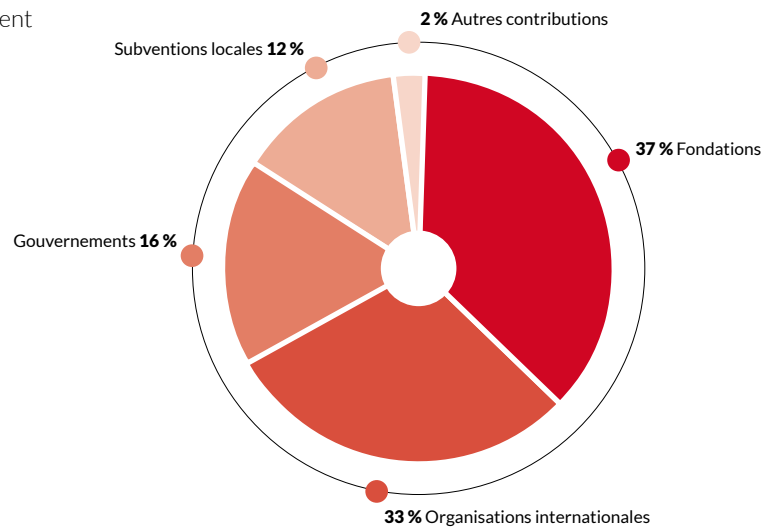
Commission européenne  
Fonds spécial OPCAT de l'ONU  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

## Subventions locales (cantons et communes de Suisse)

Ville de Bernex  
Ville de Carouge  
Ville de Chêne-Bougeries  
Ville de Genève  
Ville de Meinier  
Ville de Meyrin  
Ville de Plan-les-Ouates  
Ville de Pully  
Ville de Sion  
Ville de Troinex  
République et Canton de Genève

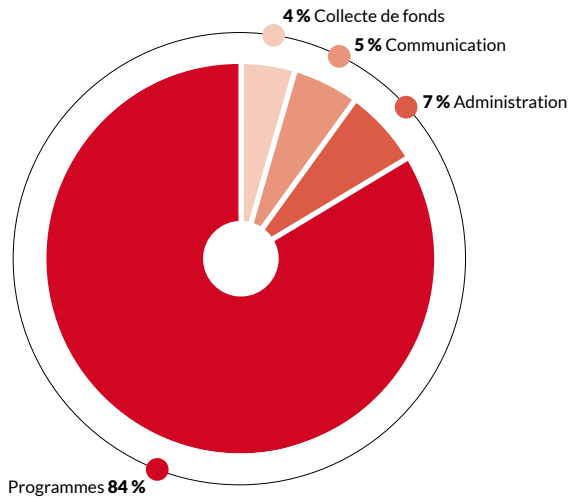
## Autres contributions

Contributions privées

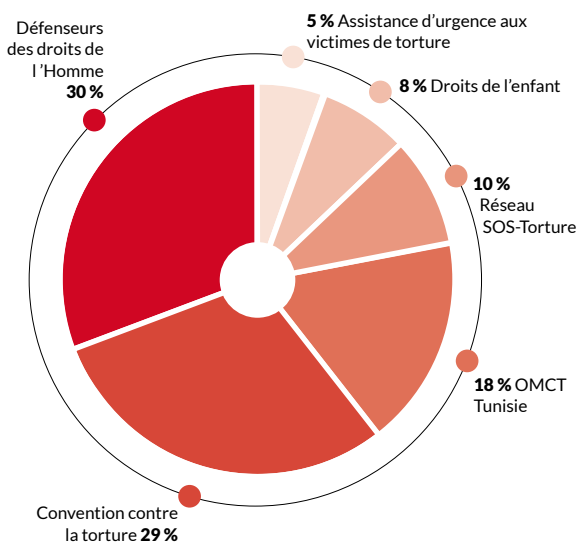


# APERÇU FINANCIER 2016

## Dépenses par catégorie



## Dépenses par programme



## Bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 (CHF)

REVENUS		2'818'529.34
Assistance d'urgence aux victimes de torture	114'168.79	
Droits de l'Enfant	143'358.35	
Défenseurs des droits de l'Homme - Observatoire	633'356.49	
Convention contre la torture	585'881.92	
OMCT Tunisie	376'358.74	
<b>TOTAL RECETTES PROGRAMMES</b>	<b>1'853'124.29</b>	
Subventions fédérales, cantonales et communales	168'600.00	
Subventions gouvernementales	20'000.00	
Subventions de fondations et autres	730'310.35	
Donations privées	46'494.70	
<b>TOTAL RECETTES INSTITUTIONNELLES*</b>	<b>965'405.05</b>	

DÉPENSES		2'822'419.91
Assistance d'urgence aux victimes de torture	120'041.21	
Droits de l'enfant	189'899.18	
Défenseurs des droits de l'Homme - Observatoire	713'250.30	
Convention contre la torture	679'522.84	
Développement du réseau	240'882.44	
OMCT Tunisie	426'328.74	
<b>TOTAL DEPENSES PROGRAMMES</b>	<b>2'369'924.71</b>	
Collecte de fonds	122'421.37	
Communication	131'884.22	
Administration	198'189.61	
<b>TOTAL DEPENSES INSTITUTIONNELLES*</b>	<b>452'495.20</b>	

RÉSULTATS AVANT INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	-3'890.57
---	-----------

AUTRES PRODUITS	14'625.90
Autres produits	14'625.90

EXCÉDENT DE REVENUS	10'735.33
---------------------	-----------

\*Les recettes institutionnelles comprennent des fonds de donateurs privés individuels, des fonds non-affectés, des projets transversaux et des financements dédiés à des secteurs spécifiques - communication, développement institutionnel, etc. - qui sont également utilisés pour couvrir des dépenses liées aux programmes et pour l'assistance au travail des membres du réseau.

# GOUVERNANCE

## Conseil Exécutif

### Présidente :

JILANI Hina / Pakistan

### Vice-Présidents :

MARTY Dick / Suisse

TRIFI Mokhtar / Tunisie

### Trésorier :

TRAVIS Anthony / Royaume-Uni

### Membres :

BERTHELOT Yves / France

DIEYE Aminata / Sénégal

MOHOCHI Samwel / Kenya

QUIROGA CARRILLO Jahel / Colombie

SADOVSKAYA Olga / Fédération de Russie

SAMAYOA Claudia / Guatemala

TIPHAGNE Henri / Inde

ZANGL Peter / Allemagne

### Conseillers Spéciaux :

BABEL-GUERIN Eliane / Suisse

BRUSTLEIN-BOBST Dominique / Suisse

SAYEGH Christine / Suisse

## Assemblée générale

### Afrique

AFANOU André / Togo

CHUKWUMA Innocent / Nigeria

DIALLO Oumar / Sénégal

DIEYE Aminata / Sénégal

DOUGAN BEACA Jose / Guinée Équatoriale

MASIKA BIHAMBA Justine / République démocratique  
du Congo

MESSAOUD Boubacar / Mauritanie

MOHOCHI Sam / Kenya

### America

ALAYZA Ernesto / Pérou

ARRIAGA Luis / Mexique

BREWER Stephanie / Mexique

GOMEZ ZULUAGA Alberto L. / Colombie

HARRIS Theresa / États-Unis d'Amérique

MEDRANO AMADOR Celia / Salvador

PEDERNEIRA Luis / Uruguay

QUIROGA CARRILLO Jahel / Colombie

SAMAYOA Claudia / Guatemala

### Asie

BAKHRIEVA Nigina / Tadjikistan

GROVER Vrinda / Inde

JILANI Hina / Pakistan

RAHMAN KHAN Adilur / Bangladesh

SHIRAIISHI Osamu / Japon

TIPHAGNE Henri / Inde

TRAJANO Rose / Philippines

XIA Renee / Chine

### Europe

BERTHELOT Yves / France

DIMITRAS Panayote / Grèce

MARTY Dick / Suisse

SADOVSKAYA Olga / Fédération de Russie

TRAVIS Anthony / Royaume-Uni

YUNUS Leyla / Azerbaïdjan

ZANGL Peter / Allemagne

### Middle East and North Africa

ABU AL-ZULOF George / Palestine

ASSAF Georges / Liban

BENABDESSELAM Abdel-ilah / Maroc

DUTOUR Nassera / Algérie

GHAEMI Hadi / Iran

SABER Karim / Égypte

TRIFI Mokhtar / Tunisie

## OMCT Europe - Conseil Exécutif

### Président :

GALAND Pierre / Belgique

### Membres :

Berthelot Yves / France

BOTTAZZI Menotti / France

PETTITI Christophe / France

SEIDENSTICKER Frauke Lisa / Allemagne

ZANGL Peter / Allemagne

# ÉQUIPE

## Genève

STABEROCK Gerald, Secrétaire général

### Programmes :

#### Droits de l'enfant

BARBARA Carolina, Coordinatrice de programme

#### Convention contre la torture

BENNINGER-BUDEL Carin, Directrice de programme

BUERLI Nicole, Conseillère aux droits de l'Homme

SOLA MARTIN Helena, Conseillère aux droits de l'Homme

#### Défenseur des droits de l'Homme

RECULEAU Delphine, Directrice de programme

#### Assistance aux victimes & Réseau

ANASTASIA Stella, Conseillère aux droits de l'Homme

TARDIEU ZIOLKOWSKI Garance, Conseillère aux droits de l'Homme

### Institutionnel :

AEBERSOLD Marc, Comptable

BRUMAT Lori, Responsable de la communication

DEKHISSI Halima, Assistante administrative

GERASSIMIDIS Yannis, Chargé des finances et de la collecte de fonds

PILETICH Radosh, Chargé du développement institutionnel

## Bruxelles

### Défenseurs des droits de l'Homme

MARTIN ZUMALACARREGUI Miguel, Directeur du bureau

CONSENTINO Chiara, Conseillère aux droits de l'Homme

ZANGL Peter, Représentant de l'OMCT auprès de l'Union européenne (pro bono)

## Tunis

REITER Gabriele, Directrice du bureau

### Programmes :

#### Sensibilisation

BELLALI Emtyez, Coordinatrice de la sensibilisation

#### Plaidoyer et réforme législative/institutionnelle

HENRY Camille, Coordinatrice du plaidoyer

LAMLOUM Inès, Assistante juridique

MEDDEB Halim, Conseiller juridique

MZEM Mohamed, Conseiller juridique

#### Assistance directe SANAD

KHECHINE Hend, Coordinatrice SANAD

MLIKI Taoufik, Chargé de l'administration

et de la logistique SANAD

#### Centre SANAD Kef

GATRI Sabrina, Coordinatrice sociale

TALBI Najla, Coordinatrice juridique

ZOUARI Seiffeddine, Chargé de l'administration et des finances

#### Centre SANAD Sidi Bouzid

CHOKRI Afef, Coordinatrice sociale

HAFSAOUI Mourad, Chargé de l'administration et des finances

RABHI Houssein, Coordinateur juridique

### Institutionnel :

BEN NAYA Rahma, Assistante administrative

PANDYA Nehal, Assistante administrative

TARAOUI Mohamed, Responsable des finances et de l'administration

## Stagiaires et volontaires

L'OMCT tient à remercier toutes et tous les stagiaires pour leur généreuse contribution en 2016, pour le temps investi, leur énergie, leur créativité et leur bonne humeur :

BAKER Zoe ; BERNARD Natalene ; CARMONA PRIETO

Alejandra ; CHEANNE Juliette ; CHERNI Safa ; DE LA

PANOUSE Marc ; DELANEAU Eliana ; FIN Martina ;

GALLEGOS Laura ; GENTET GANOSE Tania ; GHRISSA

Dhafer ; GRANGER Jonathan ; HECKMANN Justine ; KOROS

David ; LABBEN Sarra ; MANCINI Charlotte ; MARUGG

Leah ; MERCADER VERDES Rosa ; MOWBRAY Sean ;

MUNOZ TORD Nathalie ; NAOUAL Myriam ; PANDYA

Eshani ; ROTHFELD Leah ; ROUX Camille ; SHEA Louisa ;

SHINE Cormac ; TRAVIS May.

# CONTACTS

## Secrétariat international de l'OMCT

8, rue du Vieux-Billard  
Case postale 21  
1211 Genève 8, Suisse

Tél : + 41 22 809 4939  
Fax : + 41 22 809 4929  
omct@omct.org  
www.omct.org

## OMCT Europe

Rue Stevin 115  
1000 Bruxelles, Belgique

Tél : + 32 2 218 37 19  
omct@omct.org  
www.omct.org

## Bureau de l'OMCT en Tunisie

2, avenue de France,  
Immeuble le National (Apt. 325)  
1000 Tunis, Tunisie

Tél : + 216 71 322 561  
Fax : + 216 71 322 562  
omct-tun@omct.org  
www.omct-tunisie.org

## COORDONNÉES BANCAIRES

### Compte postal

CCP 12-5500-1  
Titulaire : OMCT SOS TORTURE

### Comptes bancaires

UBS SA  
Agence du Rhône, Case postale  
1211 Genève 2  
Compte n° : 279.C8106675.0  
Titulaire : OMCT SOS TORTURE  
IBAN : CH91 0027 9279 C810 6675 0  
Code SWIFT : UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER SA  
Rue de la Corraterie 11  
1204 Genève  
Compte n° : 88515.00  
Titulaire : OMCT SOS TORTURE  
IBAN : CH25 0876 0000 00881 5150 0  
Code SWIFT : LOCYCHGG



**Organisation Mondiale  
Contre la Torture (OMCT)**

Secrétariat international  
Case postale 21  
8, rue du Vieux-Billard  
1211 Genève 8  
Suisse

Tél : + 41 22 809 49 39

Fax : + 41 22 809 49 29

Email : [omct@omct.org](mailto:omct@omct.org)

[www.omct.org](http://www.omct.org)

